



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 décembre 2016**

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....                                   | 3  |
| RAPPORT DE GESTION.....  | 5  |
| RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....  | 9  |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....   | 12 |
| RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES ..... | 62 |
| ETATS FINANCIERS STATUTAIRES.....  | 65 |
| HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....                                   | 97 |



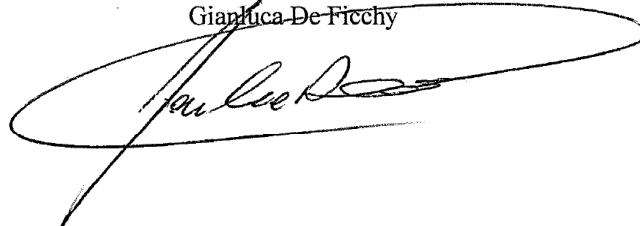
# **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 décembre 2016**

**Attestation de la personne physique responsable du rapport  
financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 21 mars 2017  
Le Président du Conseil d'Administration  
Gianluca De Ficchy

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gianluca De Ficchy', is written over the printed name. The signature is enclosed within a large, loopy oval shape.



# **RAPPORT DE GESTION**

**31 décembre 2016**

**GRUPE DIAC - ACTIVITE COMMERCIALE (A FIN DECEMBRE 2016)*****Les immatriculations***

Le marché automobile toutes marques est en hausse de 5,6% par rapport à fin décembre 2015, avec 2.43 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 539 674 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en hausse de 0,2pt à 22,3%.

Les ventes de Dacia représentent 112 109 immatriculations, en hausse de 12,1% par rapport à l'année dernière. La part de marché augmente de 0,3pt à 4,6%.

79 193 véhicules Nissan ont été immatriculés depuis le début de l'année, en baisse de -2,7% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque est en baisse de 0.3pt à 3,3%.

***L'activité du Groupe Diac***

Le Groupe Diac a réalisé 424 989 nouveaux dossiers, contre 384 409 en 2015. La performance commerciale du Groupe Diac est en hausse en 2016, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 44,4% (+2.0 pts par rapport à 2015).

La marge acquise complète s'établit à 412,8 Meur.

**▪ En VN Renault,**

Les volumes financés s'inscrivent à 248 276 dossiers, en hausse de +13,0% par rapport à 2015. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 46,0%, en hausse de +2,7 pts par rapport à 2015.

**DIAC (134 274 dossiers contre 121 482 en décembre 2015)**

La performance de Diac s'inscrit en hausse par rapport à l'an passé. Le taux de pénétration sur les particuliers augmente de +2.7 pts passant de 48,6% à 51,3%.

**DIAC LOCATION (114 002 dossiers contre 98 276 en décembre 2015)**

La croissance sur l'activité entreprise est principalement sur les segments Overlease (+6 771 dossiers) et Loueurs Courtes Durées (+8 991 dossiers).

- **En VN + VO Nissan,** les financements sont en hausse avec 37 618 dossiers réglés, consécutifs à l'augmentation de la performance commerciale de Nissan Finance.
- **L'activité VO Renault** est en hausse par rapport à 2015 avec 85 161 dossiers réglés en 2016 avec notamment une amélioration des dossiers à particulier (+ 6 185 dossiers à particulier de plus en 2016).
- **L'activité Dacia** est en baisse. Le taux d'intervention VN perd 2,1 pts passant de 43.4% en 2015 à 41,3% en 2016. Cependant, le nombre de dossiers réglés VN+VO en 2016 est en hausse à 52 592 (contre 48 909 en 2015).

Les montants financés s'élèvent à 5,27 Geur contre 4,51 Geur en 2015 (soit +16,7%).

- Les **financements aux réseaux (activité COGERA)** affichent un encours productif moyen de 2,88 Geur (hors affacturage), en hausse de +12,4 % par rapport à fin 2015 :
  - Les facturations en volume VN toutes marques sont en hausse de +11,5% atteignant 593 056 facturations à fin décembre 2016.
  - La Durée Moyenne de règlements (DMR) a augmenté de +2,8 jours à près de 61 jours.

### **GRUPE DIAC – PRESENTATION FINANCIERE (A FIN DECEMBRE 2016)**

Le résultat avant impôts du Groupe Diac s'établit à fin décembre 2016 à 180.3 Meur, en retrait de -0,7 Meur par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par :

- **Une marge brute hors services en hausse de +13,7 Meur :**

Essentiellement :

- la hausse de la marge brute financière sur les activités de financement à la clientèle, conséquence de la hausse des encours et des taux des productions du portefeuille.

- **Une amélioration de +18,2 Meur de la marge sur services :**

Essentiellement :

- Une amélioration des commissions des Assurances Crédit liée principalement à l'augmentation des volumes,
- Une amélioration sur les prestations d'entretien et d'assistance.

- **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +3,8 Meur :**

Essentiellement :

- un écart favorable lié principalement à l'augmentation de la prime de volume du constructeur Renault.

- **Des coûts de distribution en évolution défavorable de -28,0 Meur :**

Essentiellement :

- Une hausse des coûts de distribution étalables liés à l'augmentation des encours et à l'amélioration de la performance commerciale.

- **Un coût du risque en évolution favorable de +1,7 Meur :**

Dont Diac +2,8Meur :

- **Activité clientèle** : effet favorable de +2,9 Meur :
  - *Branche automobile* : +2.5 Meur :
    - Baisse du stock en contentieux et amélioration du taux de récupération.
  - *Facility Management* : +0,6 Meur
  - *Sep Novafi* : Ecart Défavorable de -0,2 Meur.
- **Activité Financement réseaux** : effet défavorable de -0,1 Meur :

- Hausse du provisionnement collectif : impact de -1,8 Meur,
- Hausse du provisionnement technique : impact de -10,5 Meur,
- Baisse du provisionnement des encours sous surveillance : impact de +18,9 Meur,
- Hausse du provisionnement sur les encours pré-alerte et alerte : impact de -6,7 Meur,

#### Dont Diac Location -1.1 Meur

Essentiellement :

- La hausse des masses ayant des cotations Banque de France dégradées ou en expertise.

#### ▪ **Des frais de fonctionnement en évolution défavorable de -11.6 Meur :**

Essentiellement :

- Une hausse de la masse salariale ;
- Une hausse des refacturations des frais de siège de RCI Banque.

Les effectifs (y compris RGM) s'inscrivent à 1 335 CDI/CDD inscrits contre 1 290 à fin décembre 2015.

Le résultat ayant servi au calcul de la participation ne prend pas en compte l'impact de l'effet rétroactif lié à l'étalement des coûts de distribution Assurance.

### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

### **PERSPECTIVES 2017**

L'année 2017 devrait être dans la même tendance que l'année 2016 avec une hausse du marché toutes marques de 2%. L'Alliance devrait toutefois constater une légère amélioration de sa part de marché et de ses immatriculations.

En conséquence l'EPM Clientèle et Réseau sont attendus en légère hausse.





**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**31 décembre 2016**

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**DIAC**  
Société Anonyme  
Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex  
Capital social : € 61 000 000

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**Diac**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Diac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 3.E, 3.F, 6-4, 6-11 et 6-24 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement économique actuel pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations à l'actif du bilan.
- Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, sur une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé

Bernard Heller



# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2016**

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b><u>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</u></b> .....   | <b>3</b>  |
| <b><u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</u></b> .....                          | <b>17</b> |
| <b><u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</u></b> .....                                     | <b>18</b> |
| <b><u>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES</u></b> .....   | <b>19</b> |
| 1. <b><u>APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS</u></b> .....                                    | 19        |
| 2. <b><u>FAITS MARQUANTS</u></b> .....  | 19        |
| 3. <b><u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b> .....  | 19        |
| A) <i><u>Evolutions des principes comptables</u></i> .....  | 19        |
| B) <i><u>Principes de consolidation</u></i> .....   | 22        |
| C) <i><u>Présentation des états financiers</u></i> .....  | 22        |
| D) <i><u>Comptes retraités</u></i> .....  | 22        |
| E) <i><u>Estimations et jugements</u></i> .....   | 23        |
| F) <i><u>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</u></i> ..... | 24        |
| G) <i><u>Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)</u></i> .....                       | 26        |
| H) <i><u>Opérations entre le groupe Diac et l'alliance Renault - Nissan</u></i> .....             | 27        |
| I) <i><u>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)</u></i> .....          | 28        |
| J) <i><u>Immobilisations (IAS16 / IAS36)</u></i> .....  | 28        |
| K) <i><u>Impôts sur les résultats (IAS12)</u></i> .....   | 28        |
| L) <i><u>Engagements de retraite et assimilés (IAS19)</u></i> .....                               | 29        |
| M) <i><u>Les passifs financiers (IAS 39)</u></i> .....  | 29        |
| N) <i><u>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)</u></i> .....                       | 30        |
| O) <i><u>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)</u></i> .....      | 30        |
| P) <i><u>Secteurs opérationnels (IFRS 8)</u></i> .....  | 32        |
| 4. <b><u>ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</u></b> .....                       | 33        |
| 5. <b><u>REFINANCEMENT</u></b> .....  | 34        |
| 6. <b><u>NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</u></b> .....   | 35        |
| 7. <b><u>LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES</u></b> .....   | 56        |

**BILAN CONSOLIDE**

| <b>ACTIF - En millions d'euros</b>                 | <b>Notes</b> | <b>12/2016</b> | <b>12/2015<br/>Retraité*</b> |
|--|--------------|----------------|------------------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2            | 2 521          | 2 618                        |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 3 et 4       | 11 449         | 10 075                       |
| Créances d'impôts courants                         | 5            | 28             | 10                           |
| Créances d'impôts différés                         | 5            | 9              | 1                            |
| Créances fiscales hors impôts courants             | 5            | 144            | 76                           |
| Comptes de régularisation et actifs divers         | 5            | 256            | 261                          |
| Opérations de location opérationnelle              | 3 et 4       | 263            | 203                          |
| Immobilisations corporelles et incorporelles       | 6            | 18             | 19                           |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                 |              | <b>14 688</b>  | <b>13 263</b>                |

| <b>PASSIF - En millions d'euros</b>                              | <b>Notes</b> | <b>12/2016</b> | <b>12/2015<br/>Retraité*</b> |
|--|--------------|----------------|------------------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit                       | 7.1          | 10 408         | 9 203                        |
| Dettes envers la clientèle                                       | 7.2          | 21             | 23                           |
| Dettes représentées par un titre                                 | 7.3          | 2 310          | 2 286                        |
| Dettes d'impôts courants   | 9            |                | 17                           |
| Dettes d'impôts différés   | 9            | 278            | 241                          |
| Dettes fiscales hors impôts courants                             | 9            | 1              | 1                            |
| Comptes de régularisation et passifs divers                      | 9            | 674            | 577                          |
| Provisions   | 10           | 46             | 44                           |
| Provisions techniques des contrats d'assurance                   | 10           |                |                              |
| Dettes subordonnées  | 12           | 12             | 12                           |
| Capitaux propres   |              | 938            | 859                          |
| - Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère |              | 938            | 859                          |
| <i>Capital souscrit et réserves liées</i>                        |              | 61             | 61                           |
| <i>Réserves consolidées et autres</i>                            |              | 764            | 688                          |
| <i>Gains ou pertes latents</i>                                   |              | (4)            | (2)                          |
| <i>Résultat de l'exercice</i>                                    |              | 117            | 112                          |
| <b>TOTAL PASSIF</b>  |              | <b>14 688</b>  | <b>13 263</b>                |

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| En millions d'euros  | Notes | 12/2016    | 12/2015<br>Retraité* |
|--|-------|------------|----------------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 19    | 377        | 414                  |
| Intérêts et charges assimilés  | 20    | (182)      | (199)                |
| Commissions (Charges)  |       | (1)        | (2)                  |
| Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                  | 21    |            | (2)                  |
| Produits des autres activités  | 22    | 380        | 360                  |
| Charges des autres activités   | 22    | (232)      | (237)                |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |       | <b>342</b> | <b>334</b>           |
| Charges générales d'exploitation   | 23    | (133)      | (123)                |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles |       | (5)        | (4)                  |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>204</b> | <b>207</b>           |
| Coût du risque   | 24    | (24)       | (26)                 |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>180</b> | <b>181</b>           |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés   |       |            |                      |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>   |       | <b>180</b> | <b>181</b>           |
| Impôts sur les bénéfices   | 25    | (63)       | (69)                 |
| <b>RESULTAT NET</b>  |       | <b>117</b> | <b>112</b>           |
| Dont part des participations ne donnant pas le contrôle  |       |            |                      |
| Dont part des actionnaires de la société mère  |       | 117        | 112                  |
| Résultat net par action (1) et en euros  |       | 29,15      | 27,95                |
| Résultat net dilué par action et en euros  |       | 29,15      | 27,95                |

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| En millions d'euros  | 12/2016    | 12/2015<br>Retraité* |
|--|------------|----------------------|
| <b>RESULTAT NET</b>  | <b>117</b> | <b>112</b>           |
| Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies                           | (2)        | 4                    |
| <i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i> | <i>(2)</i> | <i>4</i>             |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>  | <b>(2)</b> | <b>4</b>             |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>   | <b>115</b> | <b>116</b>           |
| Dont part des participations ne donnant pas le contrôle                              |            |                      |
| Dont part des actionnaires de la société mère  | 115        | 116                  |

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.



**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

| En millions d'euros   | Capital<br>(1) | Réserves<br>liées au<br>capital | Réserves<br>consolidées<br>(2) | Ecarts de<br>conversion | Gains ou<br>pertes<br>latents ou<br>différés | Résultat<br>net<br><br>(Part des<br>actionnaires de<br>la société mère) | Capitaux<br>propres<br><br>(Part des<br>actionnaires de<br>la société mère) | Capitaux<br>propres<br><br>(Part des part.<br>ne donnant pas<br>le contrôle) | Total<br>capitaux<br>propres<br>consolidés |
|---|----------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------|--|---|---|--|--|
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2014*</b>                | <b>61</b>      |                                 | <b>606</b>                     |                         | <b>(6)</b>                                   | <b>102</b>  | <b>763</b>  |  | <b>763</b>                                 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent             |                |                                 | 102                            |                         |  | (102)   |   |  |  |
| Retraitement IFRIC 21                                       |                |                                 | 3                              |                         |  |   | 3   |  | 3  |
| <b>Capitaux propres au 1 janvier 2015*</b>                  | <b>61</b>      |                                 | <b>711</b>                     |                         | <b>(6)</b>                                   |   | <b>766</b>  |  | <b>766</b>                                 |
| Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies  |                |                                 |                                |                         | 4  |   | 4   |  | 4  |
| Résultat de la période avant affectation                    |                |                                 |                                |                         |  | 112   | 112   |  | 112  |
| <b>Résultat global de la période</b>                        |                |                                 |                                |                         | <b>4</b>                                     | <b>112</b>  | <b>116</b>  |  | <b>116</b>                                 |
| Effet des variations de périmètre, stocks options et autres |                |                                 | (1)                            |                         |  |   | (1)   |  | (1)  |
| Distribution de l'exercice                                  |                |                                 | (22)                           |                         |  |   | (22)  |  | (22)                                       |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2015*</b>                | <b>61</b>      |                                 | <b>688</b>                     |                         | <b>(2)</b>                                   | <b>112</b>  | <b>859</b>  |  | <b>859</b>                                 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent             |                |                                 | 112                            |                         |  | (112)   |   |  |  |
| <b>Capitaux propres au 1 janvier 2016</b>                   | <b>61</b>      |                                 | <b>800</b>                     |                         | <b>(2)</b>                                   |   | <b>859</b>  |  | <b>859</b>                                 |
| Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies  |                |                                 |                                |                         | (2)  |   | (2)   |  | (2)  |
| Résultat de la période avant affectation                    |                |                                 |                                |                         |  | 117   | 117   |  | 117  |
| <b>Résultat global de la période</b>                        |                |                                 |                                |                         | <b>(2)</b>                                   | <b>117</b>  | <b>115</b>  |  | <b>115</b>                                 |
| Distribution de l'exercice                                  |                |                                 | (36)                           |                         |  |   | (36)  |  | (36)                                       |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>                 | <b>61</b>      |                                 | <b>764</b>                     |                         | <b>(4)</b>                                   | <b>117</b>  | <b>938</b>  |  | <b>938</b>                                 |

(1) Le capital social de DIAC S.A de 61 millions d'euros est composé de 4.000.000 actions de 15,25 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA.

(2) En 2015, le versement de 22,38 millions d'euros correspond pour 9,88 millions d'euros au solde sur l'exercice 2014 et un acompte de 12,50 millions d'euros au titre de l'exercice 2015.

En 2016, le versement de 36,06 millions d'euros correspond pour 60 mille euros au solde sur l'exercice 2015 et un acompte de 36 millions d'euros au titre de l'exercice 2016.

Pour mémoire, L'Assemblée Générale du 20 mai 2016 avait fixé le dividende au titre de l'exercice 2015 à 12,56 millions d'euros. Un acompte de 12,50 millions d'euros avait été décidé par le Conseil d'Administration du 26 novembre 2015 et versé le 9 décembre 2015. Le solde de 60 mille euros a été versé le 23 mai 2016.

(\*) Les capitaux propres 2014 et 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| En millions d'euros  | 12/2016      | 12/2015<br>Retraité* |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère</b>                                     | <b>117</b>   | <b>112</b>           |
| Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles                 | 5            | 4                    |
| Dotations nettes aux provisions  | (25)         | (20)                 |
| Produits et charges d'impôts différés  | 30           | (13)                 |
| Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)                             | (1)          | (7)                  |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>  | <b>126</b>   | <b>76</b>            |
| Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)                       | 60           | 58                   |
| <b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>           | <b>70</b>    | <b>28</b>            |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit   | 1 251        | 760                  |
| - Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit                       | (22)         | (207)                |
| - Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit                         | 1 273        | 967                  |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle   | (1 412)      | (719)                |
| - Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle                                   | (1 408)      | (720)                |
| - Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle                                     | (4)          | 1                    |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers                           | (43)         | (41)                 |
| - Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres                          | 26           | (38)                 |
| - Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement                                    | (69)         | (3)                  |
| <b>Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b> | <b>(204)</b> |                      |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>                               | <b>(17)</b>  | <b>140</b>           |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles   | (5)          | (3)                  |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>                                | <b>(5)</b>   | <b>(3)</b>           |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires                                       | (36)         | (22)                 |
| - Dividendes versés  | (36)         | (22)                 |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>                                  | <b>(36)</b>  | <b>(22)</b>          |
| <b>Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>        | <b>1</b>     |                      |
| <b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>                      | <b>(57)</b>  | <b>115</b>           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :  | 175          | 60                   |
| - Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit            | 175          | 60                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :   | 118          | 175                  |
| - Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit                                   | 211          | 331                  |
| - Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit                               | (93)         | (156)                |
| <b>Variation de la trésorerie nette</b>  | <b>(57)</b>  | <b>115</b>           |

(\* ) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour est de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 7.1.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 61 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés annuels du groupe DIAC au 31 décembre 2016 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

### APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2016, seront arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2017 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2017.

Pour mémoire, les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 mars 2016 et présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2016 qui a voté la distribution de dividendes de 13,14 euros par action, soit un total de 12,56 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

### FAITS MARQUANTS

#### Evolution du périmètre de consolidation en 2016

- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1.

#### Evolution du périmètre de consolidation en 2015 :

- Aucun changement intervenu au cours de l'exercice 2015.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe DIAC de l'exercice 2016 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2016 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

#### Evolutions des principes comptables

Le groupe DIAC, étant intégré dans le groupe RCI Banque, il applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2016.

| <b>Nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b> |   |
|---|---|
| Amendement d'IAS 1  | Initiative concernant les informations à fournir  |
| Amendement d'IAS 19   | Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel                     |
| Amendement d'IAS 27   | Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels |
| Amendements d'IAS 16 et 38  | Eclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables                                 |
| Amendement d'IFRS 11  | Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes                |
| Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012                                       | Diverses dispositions   |
| Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014                                       | Diverses dispositions   |

L'amendement d'IAS 19 « Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel » apporte des clarifications sur le traitement comptable des cotisations reçues des salariés ou de tiers dans le cadre d'un plan à prestations définies. D'application rétrospective, cet amendement concerne le groupe mais est sans impact significatif.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et amendements ci-après parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1er janvier 2017 ou postérieurement.

| <b>Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe</b> |  |
|---|--|
| Amendement d'IAS 7  | Initiative concernant les informations à fournir                             |
| Amendement d'IAS 12   | Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes       |
| IFRS 15   | Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients |
| IFRS 9  | Instruments financiers   |
| Améliorations annuelles 2014-2016                                   | Diverses dispositions  |
| IFRIC 22  | Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée                  |

### **IFRS 9 « Instruments financiers »**

Le 29 novembre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels : les prêts et les titres de dette qui ne sont pas considérés comme « basiques » au sens de la norme (Solely Payments of Principal and Interest) seront ainsi mesurés à la juste valeur par résultat tandis que les prêts et titres de dette « basiques » seront mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle de gestion de ces actifs. La classification des passifs financiers est quasiment inchangée, à l'exception des passifs évalués à la juste valeur sur option au titre du risque de crédit propre.
- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit : IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues :

- Le nouveau modèle de dépréciation imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.
- Les pertes de crédit attendues à maturité devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture : le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles. Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macro-couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. Elles visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'incidence du risque de crédit sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conscient de l'enjeu majeur que la norme IFRS 9 représente pour les institutions bancaires, le groupe RCI Banque a lancé son projet IFRS 9 au cours du dernier trimestre 2015. Il s'agit d'une structure projet commune aux filières Risque et Finance. Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Au cours du premier trimestre 2016, les premiers travaux ont porté essentiellement à ce stade sur les principes de classement et d'évaluation, la revue des instruments financiers actuellement utilisés au regard de ces principes et enfin sur la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

Au cours du deuxième semestre 2016, le groupe a poursuivi la revue de ses portefeuilles d'actifs financiers pour déterminer leurs futurs classements et modes d'évaluation sous IFRS 9. Par ailleurs, les travaux de calibrage et de validation du cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité sont en cours de finalisation pour l'activité Clientèle et Réseau. Le groupe a fait le choix de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche prudentielle IRBA (méthode avancée du calcul du ratio de solvabilité), ce qui représente une très grande majorité des encours clientèle du groupe. Ce dispositif sera également appliqué, de manière plus simplifiée, aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois sera complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment de la prise en compte des informations de nature prospective.

Les études de cadrage pour l'adaptation des systèmes d'information et processus se poursuivent également et certains développements informatiques ont été entamés. La déclinaison opérationnelle du projet est prévue au cours du 1er semestre 2017.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

Cette norme est applicable au 1er janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'a pas arrêté les modalités de transition qu'il appliquera.

### **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients »**

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients ». Cette norme remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle propose une nouvelle approche de reconnaissance des revenus décrite en cinq étapes. Celle-ci pourrait avoir notamment des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant plusieurs obligations de performance avec des prix de transaction ayant une composante variable ainsi que sur les contrats comprenant une composante de financement. IFRS 15 présente également une nouvelle approche du traitement comptable de la garantie en distinguant la garantie de type assurance et la garantie de type service.

Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs dans la reconnaissance des revenus.

Cette norme est applicable au 1er janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective.

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'adoption par l'Union Européenne est prévue courant 2017.

| Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne |                      | Date d'application selon l'IASB |
|---|----------------------|---------------------------------|
| IFRS 16   | Contrats de location | 1 <sup>er</sup> janvier 2019    |

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Cette norme est en revanche très proche de la norme existante pour le traitement des contrats de location côté bailleur.

Cette norme est applicable au 1er janvier 2019 et peut être appliquée par anticipation.

## Principes de consolidation

### Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS11).

Les actifs titrisés de Diac SA, pour lesquels le groupe Diac a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par Diac S.A. sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, ainsi que les sociétés de service associées.

### Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

Le groupe a procédé à un changement de présentation en 2016 portant sur le classement des impôts qui répondent à la définition d'un impôt calculé sur un résultat intermédiaire net au sens de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » parmi les impôts courants au compte de résultat et au bilan. Ce reclassement concerne la CVAE.

### Comptes retraités

A la suite d'une correction d'erreur relative à l'étalement des rémunérations d'apporteurs d'affaires chez Diac, les comptes consolidés 2014 et 2015 ont été retraités.

Depuis le dernier trimestre 2014, les rémunérations d'apporteurs d'affaires sur certains contrats d'assurance étaient enregistrées à tort directement au résultat au lieu d'être étalées sur la durée de vie des contrats.

#### Comptes retraités 2014 :

Seules les réserves consolidées ont été retraitées pour + 1 MEUR au niveau du tableau des variations de capitaux propres.

#### Comptes retraités 2015 :

Le tableau ci-dessous présente l'impact des retraitements sur les différents postes des états financiers des périodes comparatives :

| Ligne concernée  | Montant retraité en MEUR 12/2015 | Etats ou notes concernées  |
|--|----------------------------------|--|
| Compte de régularisation actif   | + 11                             | Bilan consolidé et note 5  |
| Dettes d'impôt différé   | + 4                              | Bilan consolidé et note 9  |
| Capitaux propres   | + 7                              | Bilan consolidé et tableau de variation des capitaux propres   |
| - Dont réserves consolidées  | + 1                              |  |
| - Dont résultat net  | + 6                              |  |
| Intérêts et produits assimilés :<br>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires :      | - 4                              | Compte de résultat consolidé et note 19  |
| - Sur opérations avec la clientèle   | - 2                              |  |
| - Sur opérations de location financière  | - 2                              |  |
| Produits et charges nets des autres activités :<br>Coûts de distribution non assimilables à des intérêts | + 13                             | Compte de résultat consolidé et note 22  |
| Impôts sur les bénéfices :<br>Impôts différés  | - 3                              | Compte de résultat consolidé et note 25  |
| Résultat net   | + 6                              | Compte de résultat consolidé<br>Etat de résultat global consolidé<br>Tableau de flux de trésorerie consolidé |

### Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe Diac doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe Diac revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

## Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »

### Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

### Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe Diac :

- une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné,
- encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### Encours restructurés

Le groupe DIAC applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.



Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

### **Dépréciation pour risque de crédit**

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

#### Activité Réseaux

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe DIAC.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain.

#### **Règles de passage en pertes**

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

#### **Dépréciation des valeurs résiduelles**

Le groupe DIAC assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

#### **Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)**

En application de la norme IAS 17, le groupe DIAC opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principal critère conduisant le groupe DIAC à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe DIAC sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe DIAC tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe DIAC des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 ans à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

## **Opérations entre le groupe Diac et l'alliance Renault - Nissan**

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe DIAC contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault - Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

### **L'aide à la vente**

Au 31 décembre 2016, le groupe Diac a assuré 5 320 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 4 571 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe Diac agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2016, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 3 380 millions d'euros contre 2 990 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, 381 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du groupe Renault contre 373 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 182 millions d'euros contre 135 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### **Relations avec les constructeurs**

Le groupe DIAC règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe DIAC est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de sa politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, le constructeur participe à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC.

Au 31 décembre 2016, cette participation s'élève à 21 millions d'euros, contre 26 millions d'euros en décembre 2015.

### **Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)**

Le portefeuille de titres est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

#### **Titres détenus à des fins de transaction**

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

#### **Titres disponibles à la vente**

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

### **Immobilisations (IAS16 / IAS36)**

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- |                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions                      | 15 à 30 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans   |

### **Impôts sur les résultats (IAS12)**

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe Diac, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même

entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

## **Engagements de retraite et assimilés (IAS19)**

### **Présentation des régimes**

Le groupe Diac a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

#### Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent les indemnités de fin de carrière.

#### Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

### **Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies**

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

## **Les passifs financiers (IAS 39)**

Le groupe DIAC enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de

transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### **Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)**

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe DIAC correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurés sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

### **Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)**

#### **Risques**

La gestion des risques financiers par le groupe Diac (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe Diac dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par le groupe Diac peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

#### **Évaluation**

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.

- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

### Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

### Couverture de juste valeur

Le groupe Diac a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

### Couverture de flux de trésorerie

Le groupe Diac a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

### Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe Diac n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

### Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

Le groupe Diac a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

| Activité                | Clientèle | Réseau |
|-------------------------|-----------|--------|
| Crédit                  | ✓         | ✓      |
| Location Financière     | ✓         | NA     |
| Location Opérationnelle | ✓         | NA     |
| Services                | ✓         | NA     |



## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe DIAC, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

La liquidité du groupe DIAC est gérée en central par RCI Banque.

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès. L'extension à 7 ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque :** Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- 
- **Refinancement :** Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- 
- **Réserve de liquidité :** L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de cash, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- 
- **Prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- 
- **Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.
- 
- **Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de *stress tests* mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, le groupe DIAC a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

### **Rentabilité**

Le groupe DIAC revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### **Gouvernance**

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Le comité de gestion du groupe DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### **Exposition au risque de crédit non commercial**

Les excédents de trésorerie ponctuels et temporaires du groupe DIAC sont déposés chez RCI Banque.

## **REFINANCEMENT**

Comme pour 2015, aucun refinancement matériel externe au groupe Diac n'a été réalisé au cours de l'exercice.

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

### Note 1 : Secteurs opérationnels

| En millions d'euros          | Clientèle | Réseau | Autres | Total<br>12/2016 |
|------------------------------|-----------|--------|--------|------------------|
| Encours productif moyen      | 7 192     | 2 737  |        | 9 929            |
| Produit net bancaire         | 292       | 50     |        | 342              |
| Résultat brut d'exploitation | 166       | 38     |        | 204              |
| Résultat d'exploitation      | 142       | 38     |        | 180              |
| Résultat avant impôts        | 142       | 38     |        | 180              |

| En millions d'euros          | Clientèle | Réseau | Autres | Total<br>12/2015 |
|------------------------------|-----------|--------|--------|------------------|
| Encours productif moyen      | 6 338     | 2 444  |        | 8 782            |
| Produit net bancaire         | 286       | 48     |        | 334              |
| Résultat brut d'exploitation | 168       | 39     |        | 207              |
| Résultat d'exploitation      | 142       | 39     |        | 181              |
| Résultat avant impôts        | 142       | 39     |        | 181              |

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Diac provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Diac tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

### 1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe Diac est réalisée en France.

**Note 2 : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

| En millions d'euros   | 12/2016      | 12/2015      |
|---|--------------|--------------|
| <b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>                  | <b>211</b>   | <b>331</b>   |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 211          | 331          |
| <b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>                | <b>2 310</b> | <b>2 287</b> |
| Comptes et prêts à terme  | 2 309        | 2 286        |
| Créances rattachées   | 1            | 1            |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b> | <b>2 521</b> | <b>2 618</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                                       | <i>2 362</i> | <i>2 464</i> |

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 156 millions d'euros au 31 décembre 2016 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

**Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées**

| En millions d'euros                                     | 12/2016       | 12/2015       |
|---|---------------|---------------|
| <b>Prêts et créances sur la clientèle</b>               | <b>11 449</b> | <b>10 075</b> |
| Opérations avec la clientèle                            | 5 913         | 5 722         |
| Opérations de location financière                       | 5 536         | 4 353         |
| <b>Opérations de location opérationnelle</b>            | <b>263</b>    | <b>203</b>    |
| <b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b> | <b>11 712</b> | <b>10 278</b> |

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 87 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 27 millions d'euros au 31 décembre 2016.

**3.1 - Opérations avec la clientèle**

| En millions d'euros  | 12/2016      | 12/2015      |
|--|--------------|--------------|
| <b>Créances sur la clientèle</b>                                 | <b>5 972</b> | <b>5 832</b> |
| Affacturage  | 207          | 350          |
| Autres crédits à la clientèle                                    | 5 580        | 5 217        |
| Comptes ordinaires débiteurs                                     | 49           | 56           |
| Créances douteuses et compromises                                | 136          | 209          |
| <b>Créances rattachées sur clientèle</b>                         | <b>6</b>     | <b>6</b>     |
| Autres crédits à la clientèle                                    | 6            | 6            |
| <b>Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>   | <b>92</b>    | <b>67</b>    |
| Etalement des frais de dossiers et divers                        | (23)         | (22)         |
| Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau | (1)          | (3)          |
| Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires    | 116          | 92           |
| <b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>                | <b>(157)</b> | <b>(183)</b> |
| Dépréciation sur créances incidentées ou à risque                | (54)         | (48)         |
| Dépréciation des créances douteuses et compromises               | (103)        | (135)        |
| <b>Total net des créances sur la clientèle</b>                   | <b>5 913</b> | <b>5 722</b> |

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

## 3.2 - Opérations de location financière

| En millions d'euros   | 12/2016      | 12/2015      |
|---|--------------|--------------|
| <b>Créances sur opérations de location financière</b>                         | <b>5 527</b> | <b>4 367</b> |
| Crédit-bail et location longue durée  | 5 453        | 4 296        |
| Créances douteuses et compromises   | 74           | 71           |
| <b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>              | <b>5</b>     | <b>5</b>     |
| Crédit-bail et location longue durée  | 5            | 4            |
| Créances douteuses et compromises   |              | 1            |
| <b>Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b> | <b>58</b>    | <b>34</b>    |
| Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau              | (31)         | (31)         |
| Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires                 | 89           | 65           |
| <b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>        | <b>(54)</b>  | <b>(53)</b>  |
| Dépréciation sur créances incidentées ou à risque                             | (8)          | (6)          |
| Dépréciation des créances douteuses et compromises                            | (46)         | (47)         |
| <b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>           | <b>5 536</b> | <b>4 353</b> |

**Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir**

| En millions d'euros   | < 1 an       | de 1 à 5 ans | > 5 ans  | Total<br>12/2016 |
|---|--------------|--------------|----------|------------------|
| Location financière - Investissement net  | 2 426        | 3 162        | 2        | 5 590            |
| Location financière - Intérêts futurs à recevoir  | 87           | 51           |          | 138              |
| <b>Location financière - Investissement brut</b>  | <b>2 513</b> | <b>3 213</b> | <b>2</b> | <b>5 728</b>     |
| Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque  | 1 667        | 1 884        | 1        | 3 552            |
| <i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>  | <i>1 371</i> | <i>1 301</i> | <i>1</i> | <i>2 673</i>     |
| Paiements minimaux à recevoir au titre de la location<br>(hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17) | 1 142        | 1 912        | 1        | 3 055            |

| En millions d'euros   | < 1 an       | de 1 à 5 ans | > 5 ans  | Total<br>12/2015 |
|---|--------------|--------------|----------|------------------|
| Location financière - Investissement net  | 2 148        | 2 255        | 3        | 4 406            |
| Location financière - Intérêts futurs à recevoir  | 77           | 38           |          | 115              |
| <b>Location financière - Investissement brut</b>  | <b>2 225</b> | <b>2 293</b> | <b>3</b> | <b>4 521</b>     |
| Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque  | 1 341        | 1 302        | 3        | 2 646            |
| <i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>  | <i>1 145</i> | <i>970</i>   | <i>3</i> | <i>2 118</i>     |
| Paiements minimaux à recevoir au titre de la location<br>(hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17) | 1 080        | 1 323        |          | 2 403            |

**3.3 - Opérations de location opérationnelle**

| En millions d'euros   | 12/2016    | 12/2015    |
|---|------------|------------|
| <b>Immobilisations données en location</b>                    | <b>263</b> | <b>203</b> |
| Valeur brute des immobilisations données en location          | 318        | 237        |
| Amortissements sur immobilisations données en location        | (55)       | (34)       |
| <b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>     | <b>3</b>   | <b>3</b>   |
| Créances saines   | 3          | 3          |
| <b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b> | <b>(3)</b> | <b>(3)</b> |
| Dépréciation de la valeur résiduelle                          | (3)        | (3)        |
| <b>Total net des opérations de location opérationnelle</b>    | <b>263</b> | <b>203</b> |

**Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables**

| En millions d'euros | 12/2016   | 12/2015   |
|---------------------|-----------|-----------|
| Inférieur à 1 an    | 22        | 18        |
| De 1 an à 5 ans     | 27        | 25        |
| Supérieur à 5 ans   |           |           |
| <b>Total</b>        | <b>49</b> | <b>43</b> |

**3.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe Diac**

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 15 727 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé du groupe Diac (cf. note 17 Engagements donnés).

**Montant des créances échues**

| En millions d'euros              | 12/2016    | dont non dépréciées (1) | 12/2015    | dont non dépréciées (1) |
|----------------------------------|------------|-------------------------|------------|-------------------------|
| Depuis 0 à 3 mois                | 78         | 63                      | 84         | 71                      |
| Depuis 3 à 6 mois                | 4          |                         | 4          |                         |
| Depuis 6 mois à 1 an             | 5          |                         | 6          |                         |
| Depuis plus de 1 an              | 140        |                         | 154        |                         |
| <b>Total des créances échues</b> | <b>227</b> | <b>63</b>               | <b>248</b> | <b>71</b>               |

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 231 millions d'euros au 31 décembre 2016 (RS+CI).

#### Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

| En millions d'euros   | Clientèle    | Réseau       | Autres       | Total<br>12/2016 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------|
| <b>Valeur brute</b>   | <b>8 444</b> | <b>3 429</b> | <b>53</b>    | <b>11 926</b>    |
| Créances saines   | 8 239        | 3 426        | 51           | 11 716           |
| Créances douteuses  | 46           | 2            | 1            | 49               |
| Créances compromises  | 159          | 1            | 1            | 161              |
| <i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>                | <i>2,43%</i> | <i>0,09%</i> | <i>3,77%</i> | <i>1,76%</i>     |
| <b>Dépréciation sur base individuelle</b>   | <b>(160)</b> | <b>(23)</b>  |              | <b>(183)</b>     |
| Dépréciation créances saines  | (12)         | (22)         |              | (34)             |
| Dépréciation créances douteuses   | (22)         |              |              | (22)             |
| Dépréciation créances compromises   | (126)        | (1)          |              | (127)            |
| <b>Dépréciation collective sectorielle</b>  | <b>(4)</b>   | <b>(27)</b>  |              | <b>(31)</b>      |
| Dépréciation des créances   | (4)          | (27)         |              | (31)             |
| <b>Total des valeurs nettes (*)</b>   | <b>8 280</b> | <b>3 379</b> | <b>53</b>    | <b>11 712</b>    |
| <i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i> | <i>28</i>    | <i>381</i>   | <i>20</i>    | <i>429</i>       |

| En millions d'euros   | Clientèle    | Réseau       | Autres       | Total<br>12/2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------|
| <b>Valeur brute</b>   | <b>7 404</b> | <b>3 050</b> | <b>63</b>    | <b>10 517</b>    |
| Créances saines   | 7 183        | 2 992        | 61           | 10 236           |
| Créances douteuses  | 44           | 49           | 1            | 94               |
| Créances compromises  | 177          | 9            | 1            | 187              |
| <i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>                | <i>2,98%</i> | <i>1,90%</i> | <i>3,17%</i> | <i>2,67%</i>     |
| <b>Dépréciation sur base individuelle</b>   | <b>(175)</b> | <b>(39)</b>  | <b>(1)</b>   | <b>(215)</b>     |
| Dépréciation créances saines  | (12)         | (21)         |              | (33)             |
| Dépréciation créances douteuses   | (21)         | (9)          | (1)          | (31)             |
| Dépréciation créances compromises   | (142)        | (9)          |              | (151)            |
| <b>Dépréciation collective sectorielle</b>  | <b>(3)</b>   | <b>(21)</b>  |              | <b>(24)</b>      |
| Dépréciation des créances   | (3)          | (21)         |              | (24)             |
| <b>Total des valeurs nettes (*)</b>   | <b>7 226</b> | <b>2 990</b> | <b>62</b>    | <b>10 278</b>    |
| <i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i> | <i>6</i>     | <i>373</i>   | <i>38</i>    | <i>417</i>       |

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.



**Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers**

| En millions d'euros   | 12/2016    | 12/2015<br>Retraité** |
|---|------------|-----------------------|
| <b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>                      | <b>181</b> | <b>87</b>             |
| Créances d'impôts courants                                      | 28         | 10                    |
| Créances d'impôts différés                                      | 9          | 1                     |
| Créances fiscales hors impôts courants                          | 144        | 76                    |
| <b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>               | <b>256</b> | <b>261</b>            |
| Autres débiteurs divers   | 142        | 127                   |
| Comptes de régularisation actif                                 | 13         | 17                    |
| Valeurs reçues à l'encaissement                                 | 101        | 117                   |
| <b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)</b> | <b>437</b> | <b>348</b>            |

(\*) Dont entreprises liées

105

110

(\*\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 25.

**Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

| En millions d'euros   | 12/2016   | 12/2015   |
|---|-----------|-----------|
| <b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>             | <b>3</b>  | <b>2</b>  |
| Valeur brute  | 24        | 23        |
| Amortissements et provisions                                      | (21)      | (21)      |
| <b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>               | <b>15</b> | <b>17</b> |
| Valeur brute  | 74        | 78        |
| Amortissements et provisions                                      | (59)      | (61)      |
| <b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b> | <b>18</b> | <b>19</b> |

**Note 7 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre****7.1 - Dettes envers les établissements de crédit**

| En millions d'euros   | 12/2016       | 12/2015      |
|---|---------------|--------------|
| <b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>         | <b>93</b>     | <b>156</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                                   | 36            | 103          |
| Autres sommes dues  | 57            | 52           |
| Dettes rattachées   |               | 1            |
| <b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>       | <b>10 315</b> | <b>9 047</b> |
| Comptes et emprunts à terme                                     | 10 263        | 8 989        |
| Dettes rattachées   | 52            | 58           |
| <b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b> | <b>10 408</b> | <b>9 203</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                               | <i>10 220</i> | <i>9 019</i> |

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

**7.2 - Dettes envers la clientèle**

| En millions d'euros   | 12/2016   | 12/2015   |
|---|-----------|-----------|
| <b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>                     | <b>17</b> | <b>19</b> |
| Comptes ordinaires créditeurs                                 | 17        | 19        |
| <b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b> | <b>4</b>  | <b>4</b>  |
| Autres sommes dues à la clientèle                             | 2         | 4         |
| Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue                | 2         |           |
| <b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>               | <b>21</b> | <b>23</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                             | <i>2</i>  |           |

**7.3 - Dettes représentées par un titre**

| En millions d'euros   | 12/2016      | 12/2015      |
|---|--------------|--------------|
| <b>Titres de créances négociables (1)</b>                     | <b>140</b>   | <b>140</b>   |
| Certificats de dépôt  | 102          | 102          |
| BMTN et assimilés   | 38           | 38           |
| <b>Autres dettes représentées par un titre (2)</b>            | <b>2 170</b> | <b>2 146</b> |
| Autres dettes représentées par un titre                       | 2 169        | 2 146        |
| Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre | 1            |              |
| <b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>         | <b>2 310</b> | <b>2 286</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                             | <i>1 901</i> | <i>1 520</i> |

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A).

#### 7.4 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

| En millions d'euros  | 12/2016       | 12/2015       |
|--|---------------|---------------|
| <b>Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur</b> | <b>12 739</b> | <b>11 512</b> |
| Dettes envers les établissements de crédit                           | 10 408        | 9 203         |
| Dettes envers la clientèle   | 21            | 23            |
| Dettes représentées par un titre                                     | 2 310         | 2 286         |
| <b>Total des dettes financières</b>                                  | <b>12 739</b> | <b>11 512</b> |

#### 7.5 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

| En millions d'euros                     | Variable     | Fixe         | 12/2016       |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Dettes sur les établissements de crédit | 3 024        | 7 384        | 10 408        |
| Dettes envers la clientèle              | 4            | 17           | 21            |
| Titres de créances négociables          | 38           | 102          | 140           |
| Autres dettes représentées par un titre | 1 019        | 1 151        | 2 170         |
| <b>Total de l'endettement par taux</b>  | <b>4 085</b> | <b>8 654</b> | <b>12 739</b> |

| En millions d'euros                     | Variable     | Fixe         | 12/2015       |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Dettes sur les établissements de crédit | 2 737        | 6 466        | 9 203         |
| Dettes envers la clientèle              | 5            | 18           | 23            |
| Titres de créances négociables          | 88           | 52           | 140           |
| Autres dettes représentées par un titre | 1 380        | 766          | 2 146         |
| <b>Total de l'endettement par taux</b>  | <b>4 210</b> | <b>7 302</b> | <b>11 512</b> |

La majorité des passifs à taux révisable ont une période de fixation maximale de 3 mois.

#### 7.6 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 13.

## Note 8 : Titrisation

| TITRISATION - Opérations publiques  |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Pays  | France   | France   | France  |
| Entités cédantes  | DIAC SA  | DIAC SA  | DIAC SA   |
| Collatéral concerné   | Crédits automobiles à la clientèle                                 | Crédits automobiles à la clientèle                                 | Créances concessionnaires indépendants                              |
| Véhicule d'émission   | CARS Alliance Auto Loans France FCT Master                         | CARS Alliance Auto Loans France V 2014 1                           | FCT Cars Alliance DFP France  |
| Date de début   | mai 2012   | octobre 2014   | juillet 2013  |
| Maturité légale des fonds   | août 2030  | janvier 2026   | juillet 2023  |
| Montant des créances cédées à l'origine   | 715 M€   | 700 M€   | 1 020 M€  |
| Réhaussement de crédit à la date initiale   | Cash reserve pour 1%<br>Sur-collatéralisation en créances de 15,1% | Cash reserve pour 1%<br>Sur-collatéralisation en créances de 11,5% | Cash reserve pour 1%<br>Sur-collatéralisation en créances de 20,35% |
| Créances cédées au 31 décembre 2016   | 1 325 M€   | 292 M€   | 1 000 M€  |
| Titres émis au 31 décembre 2016<br>(y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque) | Class A<br>Notation : AAA<br>1 150 M€                              | Class A<br>Notation : AAA<br>225 M€                                | Class A<br>Notation : AAA<br>750 M€                                 |
|   | Class B<br>Non noté<br>184 M€                                      | Class B<br>Notation : notation : A+<br>44 M€                       |   |
|   |  | Class C<br>Non noté<br>34 M€                                       |   |
| Période   | Revolving  | Amortissement  | Revolving   |
| Nature de l'opération   | Auto-souscrite   | Marché   | Auto-souscrite  |

Comme pour l'exercice 2015, en 2016 aucune nouvelle opération de titrisation publique n'a eu lieu.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013.

Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 2 658 M€ au 31 décembre 2016 contre 2 712 M€ au 31 décembre 2015), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 292 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 2 365 M€

La juste valeur de ces créances est de 2 650 M€ au 31 décembre 2016.

Un passif de 2 170 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 170 M€ au 31 décembre 2016.

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au réhaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe Diac, constituant une réserve de liquidité.

**Note 9 : Comptes de régularisation et passifs divers**

| En millions d'euros  | 12/2016    | 12/2015<br>Retraité** |
|--|------------|-----------------------|
| <b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>                         | <b>279</b> | <b>259</b>            |
| Dettes d'impôts courants   |            | 17                    |
| Dettes d'impôts différés   | 278        | 241                   |
| Dettes fiscales hors impôts courants                             | 1          | 1                     |
| <b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>               | <b>674</b> | <b>577</b>            |
| Dettes sociales  | 31         | 30                    |
| Autres créiteurs divers  | 87         | 79                    |
| Comptes de régularisation passif                                 | 141        | 137                   |
| Dettes rattachées sur autres créiteurs divers                    | 415        | 331                   |
| <b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b> | <b>953</b> | <b>836</b>            |

(\*) Dont entreprises liées

293

227

(\*\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 25.

**Note 10 : Provisions**

| En millions d'euros                             | 12/2015   | Dotations | Reprises    |               | Autres (*)<br>variations | 12/2016   |
|---|-----------|-----------|-------------|---------------|--------------------------|-----------|
|   |           |           | Utilisées   | Non Utilisées |                          |           |
| <b>Provisions sur opérations bancaires</b>      | <b>8</b>  | <b>2</b>  |             | <b>(4)</b>    | <b>2</b>                 | <b>8</b>  |
| Autres provisions                               | 8         | 2         |             | (4)           | 2                        | 8         |
| <b>Provisions sur opérations non bancaires</b>  | <b>36</b> | <b>14</b> | <b>(12)</b> | <b>(2)</b>    | <b>2</b>                 | <b>38</b> |
| Provisions pour engagements de retraite et ass. | 30        | 2         | (1)         |               | 2                        | 33        |
| Provisions pour risques fiscaux et litiges      | 6         | 12        | (11)        | (2)           |                          | 5         |
| <b>Total des provisions</b>                     | <b>44</b> | <b>16</b> | <b>(12)</b> | <b>(6)</b>    | <b>4</b>                 | <b>46</b> |

(\*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC SA ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

## Provisions pour engagements de retraite et assimilés

| Principales hypothèses actuarielles retenues | France  |         |
|--|---------|---------|
|  | 12/2016 | 12/2015 |
| Age de départ à la retraite                  | 67 ans  | 67 ans  |
| Evolution des salaires                       | 1,72%   | 2,06%   |
| Taux d'actualisation financière              | 1,73%   | 2,10%   |
| Taux de départ                               | 4,55%   | 5,40%   |

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

| En millions d'euros   | Valeur actuarielle de l'obligation<br>(A) | Juste valeur des actifs du régime<br>(B) | Plafonnement de l'actif<br>(C) | Passif (actif) net au titre de prestations définies<br>(A)-(B)-(C) |
|---|---|--|--------------------------------|--|
| <b>Solde à l'ouverture de la période</b>  | <b>30</b>                                 |  |                                | <b>30</b>  |
| Coût des services rendus de la période  | 1   |  |                                | 1  |
| Intérêt net sur le passif (actif) net   | 1   |  |                                | 1  |
| <b>Charge (produit) au compte de résultat</b>   | <b>2</b>                                  |  |                                | <b>2</b>   |
| Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques | 2   |  |                                | 2  |
| Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières    | 2   |  |                                | 2  |
| Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience                     | (2)                                       |  |                                | (2)  |
| <b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>                   | <b>2</b>                                  |  |                                | <b>2</b>   |
| Prestations payées au titre du régime   | (1)                                       |  |                                | (1)  |
| <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>   | <b>33</b>                                 |  |                                | <b>33</b>  |

## Note 11 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

| En millions d'euros                                  | 12/2015    | Dotations  | Reprises     |               | Autres (*) variations | 12/2016    |
|--|------------|------------|--------------|---------------|-----------------------|------------|
|  |            |            | Utilisées    | Non Utilisées |                       |            |
| <b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>        | <b>239</b> | <b>165</b> | <b>(121)</b> | <b>(68)</b>   | <b>(1)</b>            | <b>214</b> |
| Opérations avec la clientèle (sur base individuelle) | 215        | 155        | (121)        | (65)          | (1)                   | 183        |
| Opérations avec la clientèle (sur base collective)   | 24         | 10         |              | (3)           |                       | 31         |
| <b>Provisions sur opérations non bancaires</b>       | <b>5</b>   | <b>2</b>   | <b>(1)</b>   |               | <b>(1)</b>            | <b>5</b>   |
| Autres couvertures d'un risque de contrepartie       | 5          | 2          | (1)          |               | (1)                   | 5          |
| <b>Total couverture des risques de contreparties</b> | <b>244</b> | <b>167</b> | <b>(122)</b> | <b>(68)</b>   | <b>(2)</b>            | <b>219</b> |

(\*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

**Note 12 : Dettes subordonnées**

| En millions d'euros                  | 12/2016   | 12/2015   |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Titres participatifs                 | 12        | 12        |
| <b>Total des dettes subordonnées</b> | <b>12</b> | <b>12</b> |

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

**Note 13 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir**

| En millions d'euros                                | < 3 mois     | de 3 à 12 mois | de 1 à 5 ans | > 5 ans   | Total 12/2016 |
|--|--------------|----------------|--------------|-----------|---------------|
| <b>Actifs financiers</b>                           | <b>4 212</b> | <b>4 075</b>   | <b>5 659</b> | <b>24</b> | <b>13 970</b> |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 886          | 486            | 1 149        |           | 2 521         |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 3 326        | 3 589          | 4 510        | 24        | 11 449        |
| <b>Passifs financiers</b>                          | <b>4 261</b> | <b>3 039</b>   | <b>5 439</b> | <b>12</b> | <b>12 751</b> |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 4 064        | 2 483          | 3 861        |           | 10 408        |
| Dettes envers la clientèle                         | 21           |                |              |           | 21            |
| Dettes représentées par un titre                   | 176          | 556            | 1 578        |           | 2 310         |
| Dettes subordonnées                                |              |                |              | 12        | 12            |

| En millions d'euros                                | < 3 mois     | de 3 à 12 mois | de 1 à 5 ans | > 5 ans   | Total 12/2015 |
|--|--------------|----------------|--------------|-----------|---------------|
| <b>Actifs financiers</b>                           | <b>3 933</b> | <b>3 617</b>   | <b>5 120</b> | <b>23</b> | <b>12 693</b> |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 735          | 418            | 1 465        |           | 2 618         |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 3 198        | 3 199          | 3 655        | 23        | 10 075        |
| <b>Passifs financiers</b>                          | <b>3 903</b> | <b>2 784</b>   | <b>4 825</b> | <b>12</b> | <b>11 524</b> |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 3 608        | 2 380          | 3 215        |           | 9 203         |
| Dettes envers la clientèle                         | 23           |                |              |           | 23            |
| Dettes représentées par un titre                   | 272          | 404            | 1 610        |           | 2 286         |
| Dettes subordonnées                                |              |                |              | 12        | 12            |

**Note 14 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance**

| En millions d'euros                                    | < 3 mois     | de 3 à 12 mois | de 1 à 5 ans | > 5 ans   | Total 12/2016 |
|--|--------------|----------------|--------------|-----------|---------------|
| <b>Passifs financiers</b>                              | <b>4 267</b> | <b>3 088</b>   | <b>5 508</b> | <b>10</b> | <b>12 873</b> |
| Dettes envers les établissements de crédit             | 4 039        | 2 456          | 3 861        |           | 10 356        |
| Dettes envers la clientèle                             | 19           |                |              |           | 19            |
| Dettes représentées par un titre                       | 176          | 556            | 1 578        |           | 2 310         |
| Dettes subordonnées                                    |              |                |              | 10        | 10            |
| Intérêts futurs à payer                                | 33           | 76             | 69           |           | 178           |
| <b>Engagements de financements et garanties donnés</b> | <b>1 065</b> |                |              |           | <b>1 065</b>  |
| <b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>     | <b>5 332</b> | <b>3 088</b>   | <b>5 508</b> | <b>10</b> | <b>13 938</b> |

| En millions d'euros                                    | < 3 mois     | de 3 à 12 mois | de 1 à 5 ans | > 5 ans  | Total 12/2015 |
|--|--------------|----------------|--------------|----------|---------------|
| <b>Passifs financiers</b>                              | <b>3 933</b> | <b>2 828</b>   | <b>4 886</b> | <b>9</b> | <b>11 656</b> |
| Dettes envers les établissements de crédit             | 3 577        | 2 351          | 3 215        |          | 9 143         |
| Dettes envers la clientèle                             | 23           |                |              |          | 23            |
| Dettes représentées par un titre                       | 274          | 404            | 1 610        |          | 2 288         |
| Dettes subordonnées                                    |              |                |              | 9        | 9             |
| Intérêts futurs à payer                                | 59           | 73             | 61           |          | 193           |
| <b>Engagements de financements et garanties donnés</b> | <b>1 038</b> |                |              |          | <b>1 038</b>  |
| <b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>     | <b>4 971</b> | <b>2 828</b>   | <b>4 886</b> | <b>9</b> | <b>12 694</b> |

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2016.



**Note 15 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)  
et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur**

| En millions d'euros - 31/12/2016                   | Valeur Comptable | Fair Value |               |               |               | Ecart (*) |
|--|------------------|------------|---------------|---------------|---------------|-----------|
|  |                  | Niveau 1   | Niveau 2      | Niveau 3      | JV (*)        |           |
| <b>Actifs financiers</b>                           | <b>13 970</b>    |            | <b>2 521</b>  | <b>11 457</b> | <b>13 978</b> | <b>8</b>  |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 521            |            | 2 521         |               | 2 521         |           |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 11 449           |            |               | 11 457        | 11 457        | 8         |
| <b>Passifs financiers</b>                          | <b>12 751</b>    | <b>12</b>  | <b>12 739</b> |               | <b>12 751</b> |           |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 10 408           |            | 10 408        |               | 10 408        |           |
| Dettes envers la clientèle                         | 21               |            | 21            |               | 21            |           |
| Dettes représentées par un titre                   | 2 310            |            | 2 310         |               | 2 310         |           |
| Dettes subordonnées                                | 12               | 12         |               |               | 12            |           |

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

| En millions d'euros - 31/12/2015                   | Valeur Comptable | Fair Value |               |               |               | Ecart (*) |
|--|------------------|------------|---------------|---------------|---------------|-----------|
|  |                  | Niveau 1   | Niveau 2      | Niveau 3      | JV (*)        |           |
| <b>Actifs financiers</b>                           | <b>12 693</b>    |            | <b>2 618</b>  | <b>10 121</b> | <b>12 739</b> | <b>46</b> |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 2 618            |            | 2 618         |               | 2 618         |           |
| Prêts et créances sur la clientèle                 | 10 075           |            |               | 10 121        | 10 121        | 46        |
| <b>Passifs financiers</b>                          | <b>11 524</b>    | <b>12</b>  | <b>11 508</b> |               | <b>11 520</b> | <b>4</b>  |
| Dettes envers les établissements de crédit         | 9 203            |            | 9 201         |               | 9 201         | 2         |
| Dettes envers la clientèle                         | 23               |            | 23            |               | 23            |           |
| Dettes représentées par un titre                   | 2 286            |            | 2 284         |               | 2 284         | 2         |
| Dettes subordonnées                                | 12               | 12         |               |               | 12            |           |

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

### Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Diac ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par le groupe DIAC au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés au groupe DIAC au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de DIAC des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

## Note 16 : Accords de compensation et autres engagements similaires

### Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

| En millions d'euros - 31/12/2016    | Valeur Brute comptable avant compensation | Montants bruts compensés | Montant net au bilan | Montants non compensés           |                    |                     | Exposition nette |
|-------------------------------------|---|--------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
|                                     |   |                          |                      | Instruments financiers au passif | Garantie au Passif | Garantie hors bilan |                  |
| <b>Actifs</b>                       | <b>380</b>                                | <b>(337)</b>             | <b>43</b>            |                                  |                    |                     | <b>43</b>        |
| Créances de financements Réseau (1) | 380                                       | (337)                    | 43                   |                                  |                    |                     | 43               |

| En millions d'euros - 31/12/2015    | Valeur Brute comptable avant compensation | Montants bruts compensés | Montant net au bilan | Montants non compensés           |                    |                     | Exposition nette |
|-------------------------------------|---|--------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
|                                     |   |                          |                      | Instruments financiers au passif | Garantie au Passif | Garantie hors bilan |                  |
| <b>Actifs</b>                       | <b>372</b>                                | <b>(372)</b>             |                      |                                  |                    |                     |                  |
| Créances de financements Réseau (1) | 372                                       | (372)                    |                      |                                  |                    |                     |                  |

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 380 M€ à celles sur le groupe Renault Retail Groupe en 2016, contre 372 M€ en 2015. Leurs expositions sont couvertes à hauteur de 337 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe RCI Banque.

**Note 17 : Engagements donnés**

| En millions d'euros                     | 12/2016      | 12/2015      |
|---|--------------|--------------|
| <b>Engagements de financement</b>       | <b>1 066</b> | <b>1 039</b> |
| Engagements en faveur de la clientèle   | 1 066        | 1 039        |
| <b>Autres engagements donnés</b>        | <b>6</b>     |              |
| Valeurs affectées en garantie           | 6            |              |
| <b>Total des engagements donnés (*)</b> | <b>1 072</b> | <b>1 039</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>       | 2            | 2            |

**Note 18 : Engagements reçus**

| En millions d'euros                          | 12/2016      | 12/2015      |
|--|--------------|--------------|
| <b>Engagements de financement</b>            | <b>5</b>     | <b>1 005</b> |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 5            | 1 005        |
| <b>Engagements de garantie</b>               | <b>4 612</b> | <b>3 606</b> |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | 150          | 152          |
| Engagements reçus de la clientèle            | 910          | 808          |
| Engagements de reprise reçus                 | 3 552        | 2 646        |
| <b>Total des engagements reçus (*)</b>       | <b>4 617</b> | <b>4 611</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>            | 2 803        | 3 248        |

**Garanties et collatéraux**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantisements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Diac mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

**Note 19 : Intérêts et produits assimilés**

| En millions d'euros  | 12/2016      | 12/2015<br>Retraité** |
|--|--------------|-----------------------|
| <b>Intérêts et produits assimilés</b>                                | <b>515</b>   | <b>524</b>            |
| Opérations avec les établissements de crédit                         | 29           | 26                    |
| Opérations avec la clientèle   | 214          | 232                   |
| Opérations de location financière                                    | 270          | 265                   |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture               | 2            | 1                     |
| <b>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b> | <b>(138)</b> | <b>(110)</b>          |
| Opérations avec la clientèle   | (79)         | (68)                  |
| Opérations de location financière                                    | (59)         | (42)                  |
| <b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>                  | <b>377</b>   | <b>414</b>            |

(\*) Dont entreprises liées

86

83

(\*\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

**Note 20 : Intérêts et charges assimilées**

| En millions d'euros                                | 12/2016      | 12/2015      |
|--|--------------|--------------|
| Opérations avec les établissements de crédit       | (155)        | (176)        |
| Charges sur dettes représentées par un titre       | (26)         | (22)         |
| Autres intérêts et charges assimilés               | (1)          | (1)          |
| <b>Total des intérêts et charges assimilés (*)</b> | <b>(182)</b> | <b>(199)</b> |

(\*) Dont entreprises liées

(176)

(190)

**Note 21 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

| En millions d'euros  | 12/2016 | 12/2015    |
|--|---------|------------|
| Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur            |         | (2)        |
| <b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b> |         | <b>(2)</b> |

**Note 22 : Produits (charges) nets des autres activités**

| En millions d'euros  | 12/2016      | 12/2015<br>Retraité** |
|--|--------------|-----------------------|
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>   | <b>375</b>   | <b>355</b>            |
| Prestations accessoires aux contrats de financement  | 216          | 210                   |
| Produits des activités de services   | 58           | 54                    |
| Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux   | 47           | 47                    |
| dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles   |              | 3                     |
| Opérations de location opérationnelle  | 42           | 32                    |
| Autres produits d'exploitation bancaire  | 12           | 12                    |
| dont reprise de provisions pour risques bancaires  | 4            | 4                     |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>  | <b>(227)</b> | <b>(232)</b>          |
| Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement  | (105)        | (112)                 |
| Coûts des activités de services  | (45)         | (46)                  |
| Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux   | (41)         | (44)                  |
| dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles  |              | (5)                   |
| Coûts de distribution non assimilables à des intérêts  | (6)          | (6)                   |
| Opérations de location opérationnelle  | (26)         | (19)                  |
| Autres charges d'exploitation bancaire   | (4)          | (5)                   |
| dont dotation aux provisions pour risques bancaires  | (2)          | (3)                   |
| <b>Autres produits et charges d'exploitation non bancaire</b>  |              |                       |
| Autres produits d'exploitation non bancaire  | 5            | 5                     |
| Autres charges d'exploitation non bancaire   | (5)          | (5)                   |
| <b>Total des produits et charges nets des autres activités (*)</b>                                       | <b>148</b>   | <b>123</b>            |
| (*) Dont entreprises liées   | 27           | 25                    |
| (**) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D. |              |                       |

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

**Note 23 : Charges générales d'exploitation et des effectifs**

| En millions d'euros                                   | 12/2016      | 12/2015      |
|---|--------------|--------------|
| <b>Frais de personnel</b>                             | <b>(82)</b>  | <b>(81)</b>  |
| Rémunération du personnel                             | (31)         | (32)         |
| Charges de retraites et assimilées                    | (9)          | (9)          |
| Autres charges sociales                               | (36)         | (34)         |
| Autres charges de personnel                           | (7)          | (7)          |
| Crédit d'impôt calculé sur les salaires (CICE)        | 1            | 1            |
| <b>Autres frais administratifs</b>                    | <b>(51)</b>  | <b>(42)</b>  |
| Impôts et taxes hors IS                               | (8)          | (10)         |
| Loyers  | (3)          | (5)          |
| Autres frais administratifs                           | (40)         | (27)         |
| <b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b> | <b>(133)</b> | <b>(123)</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                     | 54           | 56           |

| Effectif moyen en nombre           | 12/2016      | 12/2015      |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Financements et services en France | 1 393        | 1 324        |
| <b>Total Groupe RCI Banque</b>     | <b>1 393</b> | <b>1 324</b> |

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

**Note 24 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

| En millions d'euros                               | 12/2016     | 12/2015     |
|---|-------------|-------------|
| <b>Coût du risque sur financement clientèle</b>   | <b>(23)</b> | <b>(26)</b> |
| Dotations pour dépréciation                       | (123)       | (158)       |
| Reprises de dépréciation                          | 139         | 163         |
| Pertes sur créances irrécouvrables                | (53)        | (43)        |
| Récupérations sur créances amorties               | 14          | 12          |
| <b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b> | <b>(1)</b>  |             |
| Dotations pour dépréciation                       | (39)        | (63)        |
| Reprises de dépréciation                          | 47          | 71          |
| Pertes sur créances irrécouvrables                | (9)         | (8)         |
| <b>Total du coût du risque</b>                    | <b>(24)</b> | <b>(26)</b> |

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

**Note 25 : Impôts sur les bénéfices**

| En millions d'euros                                  | 12/2016     | 12/2015<br>Retraité* |
|--|-------------|----------------------|
| <b>Impôts exigibles</b>                              | <b>(33)</b> | <b>(82)</b>          |
| Impôts courants sur les bénéfices                    | (33)        | (82)                 |
| <b>Impôts différés</b>                               | <b>(30)</b> | <b>13</b>            |
| Impôts différés                                      | (30)        | 13                   |
| <b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b> | <b>(63)</b> | <b>(69)</b>          |

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à 5,5 M€.

**Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés**

| En millions d'euros   | 12/2016      | 12/2015<br>Retraité* |
|---|--------------|----------------------|
| ID sur provisions   | 25           | 21                   |
| ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement | 14           | 13                   |
| ID sur déficits reportables   | 5            |                      |
| ID sur autres actifs et passifs                                       | 19           | 13                   |
| ID sur opérations de location   | (332)        | (287)                |
| <b>Total des impôts différés nets au bilan</b>                        | <b>(269)</b> | <b>(240)</b>         |

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

**Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique**

| En millions d'euros  | 12/2016       | 12/2015<br>Retraité* |
|--|---------------|----------------------|
| <b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b> | <b>34,43%</b> | <b>38,00%</b>        |
| Différentiel de taux d'imposition                          | 2,04%         | 0,10%                |
| Autres impacts   | -1,08%        | 0,04%                |
| <b>Taux effectif d'impôt</b>                               | <b>35,39%</b> | <b>38,14%</b>        |

(\*) Les comptes 2015 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3.D.

**Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global**

| En millions d'euros                           | Var. 2016 des capitaux propres |    |     | Var. 2015 des capitaux propres |     |     |
|---|--------------------------------|----|-----|--------------------------------|-----|-----|
|   | Avant IS                       | IS | Net | Avant IS                       | IS  | Net |
| Ecarts actuariels sur engagements de retraite | (3)                            | 1  | (2) | 6                              | (2) | 4   |

**Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2016 n'est intervenu entre la date de clôture et le 21 mars 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

**LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES**

|   | Pays   | Pourcentage de contrôle et d'intérêt |        |
|---|--------|--------------------------------------|--------|
|   |        | 2016                                 | 2015   |
| <b>SOCIETE MERE :</b>                   |        |                                      |        |
| DIAC S.A                                | France |                                      |        |
| <b>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :</b> |        |                                      |        |
| <b>Financement des ventes :</b>         |        |                                      |        |
| DIAC Location S.A.                      | France | 100,00                               | 100,00 |



## ANNEXE : LES RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers du groupe DIAC est appréhendée dans le cadre de la gestion globale des risques assurée par le groupe RCI Banque. A ce titre, la holding RCI Banque S.A. réalise des opérations sur instruments financiers pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

### Refinancement et gestion de bilan

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un *reporting* quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité

financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

|   |              |
|---|--------------|
| Limite centrale de refinancement :  | 32 M€        |
| Limite des filiales de financement des ventes :                             | 11,8 M€      |
| Non Alloués :   | 6,2 M€       |
| <b>Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :</b> | <b>50 M€</b> |

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.

Différents scénarios d'évolution de la courbe des taux sont considérés incluant différents chocs dont le choc standard de 200 bps définit par la guideline de l'IRRBB et un scénario de rotation.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bps des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2016, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (40 M€ jusqu'au 05 Décembre, 50M€ depuis cette date).

La sensibilité en valeur absolue du groupe DIAC au risque de taux (variation uniforme de la courbe de taux de +100bps) constatée au 31 Décembre 2016 est de +225 milliers d'euros donc en dessous de la limite des 2 millions d'euros.

Au 31 Décembre 2016, une hausse des taux de 100bps en Euro aurait un impact positif de +15 K€ sur DIAC, un impact positif de +211 K€ sur Diac Location. La somme des valeurs absolues des sensibilités des filiales du groupe DIAC s'élève à +225 K€.

## **L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS :**

### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macro-couverture.

### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des *swaps* de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (27 M€ jusqu'au 20 décembre, 32 M€ depuis cette date).

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les *swaps* d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

## LE RISQUE DE LIQUIDITE

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

### La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan.

### La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, *High Quality Liquid Assets* (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

**Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.

## LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

#### - CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

#### - FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales ou les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 Décembre 2016, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est à 8,85 M€.

### LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisé par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « *Liquidity Coverage Ratio* » (LCR), RCI a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI à également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontés mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculée par la méthode forfaitaire interne telle que présenté ci-après.

#### Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

| Durée résiduelle  | Coefficient Taux<br>(en % du nominal) | Durée initiale    | Coefficient Change (en<br>% du nominal) |
|-------------------|---------------------------------------|-------------------|---|
| Entre 0 et 1 an   | 2%                                    | Entre 0 et 1 an   | 6%                                      |
| Entre 1 et 2 ans  | 5%                                    | Entre 1 et 2 ans  | 18%                                     |
| Entre 2 et 3 ans  | 8%                                    | Entre 2 et 3 ans  | 22%                                     |
| Entre 3 et 4 ans  | 11%                                   | Entre 3 et 4 ans  | 26%                                     |
| Entre 4 et 5 ans  | 14%                                   | Entre 4 et 5 ans  | 30%                                     |
| Entre 5 et 6 ans  | 17%                                   | Entre 5 et 6 ans  | 34%                                     |
| Entre 6 et 7 ans  | 20%                                   | Entre 6 et 7 ans  | 38%                                     |
| Entre 7 et 8 ans  | 23%                                   | Entre 7 et 8 ans  | 42%                                     |
| Entre 8 et 9 ans  | 26%                                   | Entre 8 et 9 ans  | 46%                                     |
| Entre 9 et 10 ans | 29%                                   | Entre 9 et 10 ans | 50%                                     |

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivé est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

#### Méthode « mark to market positif + add-on »:

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

| Durée résiduelle      | Contrats sur taux d'intérêts<br>(en % du nominal) | Contrats sur taux de change et<br>sur l'or (en % du nominal) |
|-----------------------|---|--|
| <= 1 an               | 0%  | 1%   |
| 1 an < durée <= 5 ans | 0,50%   | 5%   |
| > 5 ans               | 1,50%   | 7,50%  |

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 328 millions d'euros au 31 Décembre 2016, contre 483 millions d'euros au 31 Décembre 2015. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1 002 millions d'euros au 31 Décembre 2016, contre 1 302 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessous.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.



**RAPPORT GENERAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES STATUTAIRES**

**31 décembre 2016**

**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**DIAC S.A.**

Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex  
Capital social : €.61 000 000

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Diac, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Estimations comptables**

- Votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans la note I-B de l'annexe aux comptes annuels.
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations à l'actif du bilan.
- Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, sur une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé

Bernard Heller





# **ETATS FINANCIERS STATUTAIRES**

**31 décembre 2016**

## SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| <b><u>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</u></b> .....   | <b>67</b>  |
| <b><u>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</u></b> .....  | <b>69</b>  |
| <b><u>1. REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b> .....  | <b>69</b>  |
| <u>A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes</u> .....                   | 69         |
| <u>B) Crédits à la clientèle non titrisés</u> .....   | 69         |
| <u>C) Crédits à la clientèle titrisés</u> .....   | 70         |
| <u>D) Opérations de crédit-bail et assimilées</u> .....   | 71         |
| <u>E) Bonifications</u> .....   | 72         |
| <u>F) Indemnités et intérêts de retard</u> .....  | 72         |
| <u>G) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</u> ..... | 73         |
| <u>H) Immobilisations corporelles et incorporelles</u> .....  | 73         |
| <u>I) Primes de remboursement</u> .....   | 73         |
| <u>J) Provisions</u> .....  | 73         |
| <u>K) Engagements de retraite</u> .....   | 73         |
| <u>L) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré</u> .....                      | 74         |
| <u>M) Risque de contrepartie sur produits dérivés</u> .....   | 74         |
| <u>N) Informations géographiques et sectorielles</u> .....  | 74         |
| <u>O) Entreprises liées</u> .....   | 75         |
| <u>P) Consolidation</u> .....   | 75         |
| <b><u>2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u></b> .....  | <b>76</b>  |
| <b><u>3. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</u></b> .....                                     | <b>76</b>  |
| <b><u>4. NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</u></b> .....  | <b>78</b>  |
| <b><u>TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</u></b> .....  | <b>966</b> |

**BILAN**

| <b>ACTIF - en milliers d'euros</b>                   | <b>Notes</b> | <b>12/2016</b>   | <b>12/2015</b>   |
|--|--------------|------------------|------------------|
| Créances sur les établissements de crédit            | 1            | 2 241 614        | 2 167 585        |
| Opérations avec la clientèle                         | 2            | 3 494 123        | 3 290 777        |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 3            | 218 277          | 280 069          |
| Actions et autres titres à revenu variable           |              | 1                | 6                |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 4            | 56               | 56               |
| Parts dans les entreprises liées                     | 5            | 81 387           | 81 386           |
| Crédit-bail et location avec option d'achat          | 6            | 2 464 296        | 1 832 262        |
| Immobilisations incorporelles                        | 7            | 3 779            | 2 350            |
| Immobilisations corporelles                          | 8            | 13 856           | 14 619           |
| Autres actifs  | 9            | 137 169          | 167 493          |
| Comptes de régularisation                            | 10           | 99 878           | 118 992          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                   |              | <b>8 754 436</b> | <b>7 955 595</b> |

| <b>PASSIF - en milliers d'euros</b>                     | <b>Notes</b> | <b>12/2016</b>   | <b>12/2015</b>   |
|---|--------------|------------------|------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit              | 11           | 7 926 378        | 7 198 109        |
| Opérations avec la clientèle                            | 12           | 24 216           | 20 857           |
| Dettes représentées par un titre                        | 13           | 140 502          | 140 664          |
| Autres passifs  | 14           | 251 380          | 241 216          |
| Comptes de régularisation                               | 15           | 291 793          | 243 589          |
| Provisions  | 16           | 34 630           | 34 471           |
| Dettes subordonnées                                     | 17           | 9 315            | 9 315            |
| <b>Capitaux propres</b>                                 |              | <b>76 222</b>    | <b>67 374</b>    |
| Capital souscrit  | 18           | 61 000           | 61 000           |
| Réserves  | 18           | 6 100            | 6 100            |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | 18           | 38               | 177              |
| Report à nouveau  | 18           | (35 963)         | (12 476)         |
| Résultat de l'exercice                                  | 18           | 45 047           | 12 573           |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                     |              | <b>8 754 436</b> | <b>7 955 595</b> |

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

| En milliers d'euros        | Notes | 12/2016          | 12/2015          |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>  | 19    | <b>1 353 876</b> | <b>920 457</b>   |
| Engagements de financement |       | 572 967          | 576 264          |
| Autres engagements donnés  |       | 780 909          | 344 193          |
| <b>Engagements reçus</b>   | 20    | <b>2 236 583</b> | <b>2 744 297</b> |
| Engagements de financement |       | 5 006            | 1 004 596        |
| Engagements de garantie    |       | 2 231 577        | 1 739 701        |

## COMPTE DE RESULTAT

| En milliers d'euros  | Notes | 12/2016        | 12/2015        |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés   | 22    | 140 839        | 153 747        |
| Intérêts et charges assimilés  | 23    | (124 808)      | (143 080)      |
| Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées   | 24    | 840 610        | 715 144        |
| Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées  | 24    | (829 518)      | (655 793)      |
| Revenus des titres à revenu variable   | 25    | 284 350        | 191 108        |
| Commissions (Produits)   | 26    | 10 350         | 9 669          |
| Commissions (Charges)  | 26    | (513)          | (703)          |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation                                    | 27    | 1 748          | 1 359          |
| Autres produits d'exploitation   | 28    | 96 382         | 80 112         |
| Autres charges d'exploitation  | 29    | (12 605)       | (10 854)       |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |       | <b>406 835</b> | <b>340 709</b> |
| Charges générales d'exploitation   | 30    | (243 056)      | (213 122)      |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles |       | (4 213)        | (3 420)        |
| <b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |       | <b>159 566</b> | <b>124 167</b> |
| Coût du risque   | 31    | (114 658)      | (93 892)       |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>   |       | <b>44 908</b>  | <b>30 275</b>  |
| Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés  | 32    |                | 50             |
| <b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>  |       | <b>44 908</b>  | <b>30 325</b>  |
| Impôts sur les bénéfices   | 33    | (1)            | (17 916)       |
| Dotations et reprises de FRBG et provisions réglementées   |       | 140            | 164            |
| <b>RESULTAT NET</b>  |       | <b>45 047</b>  | <b>12 573</b>  |

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de DIAC S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions de la réglementation applicable aux établissements de crédit en France.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

La société Diac SA applique le règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

La société applique :

- le règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable sur les passifs ;
- le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable sur le traitement comptable du risque de crédit ;
- les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable notamment sur le traitement comptable des actifs (évaluation et dépréciation) ;
- les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2010-04, concernant notamment la désignation des commissaires aux comptes et n° 2010-08, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit ;
- le règlement CRC n° 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif notamment à la comptabilisation des commissions ;

En outre, conformément aux articles 14 et 15 du CRC 2009-03, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle) ou avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné.

#### A) Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes au cours de l'année.

#### B) Crédits à la clientèle non titrisés

Les crédits à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours du client concerné ;
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lors de la prononciation de la déchéance du terme en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Les encours identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de

surendettement ne sont pas respectées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis et l'intérêt cesse d'être comptabilisé.

Les encours restructurés présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante est représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés.

Par conséquent, les encours restructurés sont présentés non pas dans une subdivision des encours sains faisant apparaître une décote, mais parmi les encours douteux couverts par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

Les provisions sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Conformément à la réglementation bancaire, les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

### **C) Crédits à la clientèle titrisés**

La société Diac SA titre la grande majorité de son portefeuille d'encours de crédit à la clientèle et réseau. Ces cessions sont effectuées conformément aux dispositions de la loi du 23 décembre 1998 modifiée le 22 décembre 2010.

#### **Les créances titrisées**

Les créances cédées présentent les caractéristiques principales suivantes :

- les prêts doivent être consentis à des personnes physiques (hors personnel du groupe Renault) ou à des entreprises (hors Agents Renault) résidant en France métropolitaine sur une durée initiale inférieure ou égale à 6 ans ;
- les prêts sont affectés à l'acquisition d'un véhicule automobile neuf ou d'occasion ;
- les prêts sont rémunérés à taux fixe avec une marge minimum de 1% et à paiement mensuel ;
- les prêts doivent avoir fait l'objet d'au moins une facturation avant leur cession ;
- les créances titrisées ne doivent faire l'objet d'aucun impayé à la date de leur cession ;
- une créance titrisée sur un FCT reste sur celui-ci et doit être rachetée par Diac SA pour être éventuellement recédée sur un autre FCT.

Les encours sont cédés le 25 de chaque mois, rétroactivement en date de jouissance au 1er jour du mois de la cession. Cette dernière est réalisée avec une décote calculée sur chaque créance et comptabilisée dans les comptes de DIAC en perte dès la cession au fonds. Cette perte est étalée dans chaque FCT et restituée en cas de rachat de la créance par Diac SA.

Conformément au règlement CRB N°93-06 du 21 décembre 1993 modifié par les règlements CRC 99-07 et 00-03, les créances cédées cessent de figurer à l'actif du bilan (opérations avec la clientèle) de la société Diac SA à la date de remise du bordereau de cession.

#### **Les véhicules d'Emission**

CARS Alliance Auto Loans France FCT MASTER

CARS Alliance Auto Loans France FCT V 2014 - 1

CARS Alliance DFP France (concernant le Crédit Réseau suite à la fusion de Cogéra)

### **Reversement des flux liés aux contrats titrisés**

Après cession, la société Diac SA continue à assurer les diverses opérations de gestion portant sur ces créances notamment leur recouvrement. A ce titre Diac SA perçoit mensuellement une commission de recouvreur d'affaires. Celle-ci est comptabilisée en produit de commissions.

Les produits nets associés aux contrats cédés, encaissés par la société et reversés aux fonds, correspondent principalement :

- - aux intérêts des contrats à partir de la date de jouissance de la cession ;
- - aux intérêts de retard et indemnités sur impayés ;
- - aux abandons de créances sur contrats douteux titrisés

Ces produits et charges sont donc extournés des comptes de la société (Intérêts sur opérations avec la clientèle) au fur et à mesure de leur reversement aux FCT.

Les fonds commun de titrisation assument le risque client de non recouvrement. A ce titre, une provision pour dépréciation est enregistrée dans les livres des FCT équivalente à :

- - 100 % des créances échues impayées sur les contrats titrisés sains, incidentés ou douteux ;
- - 100 % des créances à échoir sur les contrats titrisés douteux.

Les reversements de fonds s'effectuent tous les jours via un compte d'affectation spéciale ouvert pour chaque FCT. Une régularisation est effectuée le 25 de chaque mois sur la base des encaissements réalisés par Diac SA au cours du mois M-1 minorée des reversements déjà réalisés.

### **Les mécanismes de couverture des risques**

Pour garantir ses obligations de reversement, la société Diac a constitué des gages-espèces en faveur des FCT qui sont comptabilisés à l'actif de Diac SA en opérations avec la clientèle et donnent lieu à rémunération.

Le risque de défaillance des clients titrisés est couvert principalement par les parts B émises par les FCT et rachetées par Diac SA.

### **La rémunération de la part résiduelle**

Dans le but d'appréhender le résultat du FCT, Diac SA a souscrit à la part résiduelle émise par le FCT. Celle-ci est comptabilisée à l'actif de la société en titres de placement à revenu variable.

Le résultat des FCT est distribué tous les mois et comptabilisé en produit chez Diac lors de son encaissement.

## **D) Opérations de crédit-bail et assimilées**

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminuées des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du financement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés, à savoir :

- selon le mode linéaire (véhicules particuliers et véhicules utilitaires), ou dégressif (certains véhicules industriels et biens d'équipement).
- sur des durées variant de 4 à 7 ans selon le type de matériel.

Les loyers perçus au titre de ces opérations sont rapportés au résultat de l'exercice en fonction d'un étalement linéaire calculé sur la durée des contrats.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Contrats douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Celui-ci entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des impayés du client concerné ;
- Contrats douteux compromis : l'identification des contrats compromis intervient lors de la prononciation de la résiliation du contrat en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de résiliation du contrat, elle intervient un an au plus tard après le passage en douteux des encours du client.

Le retour en sain d'un client intervient lorsque ses arriérés ont été apurés.

Les contrats identifiés comme restructurés au sens de l'article 6 du règlement 2005-03 correspondent exclusivement à des créances faisant l'objet d'un plan dans le cadre de la loi française sur le surendettement. Lorsque les échéances du plan de surendettement ne sont pas respectées, elles sont immédiatement déclassées en encours douteux compromis et les loyers cessent d'être comptabilisés.

Les créances restructurées présentent historiquement un risque de perte élevé et leur traitement en gestion suit celui du contentieux, ce qui conduit notamment à les inclure dans les bases de calcul du provisionnement. La provision correspondante, représentative de la perte attendue dans les classes de risque auxquelles appartiennent les encours restructurés, déprécie ces encours au-delà du niveau de la perte d'intérêts futurs.

Par conséquent, à titre dérogatoire, les créances restructurées non compromises sont présentées non pas dans une subdivision des créances saines faisant apparaître une décote, mais parmi les créances douteuses couvertes par une provision.

Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des créances sont déterminées à partir d'une approche statistique des risques. Elle vise à estimer la perte finale sur les contrats douteux, les contrats douteux compromis et les contrats avec incident de paiement.

Le provisionnement statistique est déterminé à partir des taux de récupération observés sur les 12 derniers mois glissants. Ceux-ci sont calculés par rapport aux encaissements réalisés sur la période et actualisés au taux moyen des contrats mutés en douteux.

L'encours incidenté non douteux est provisionné en tenant compte de la probabilité de passage en douteux de la créance et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Au-delà d'une certaine ancienneté des créances compromises, les récupérations ne sont généralement plus significatives et entraînent un provisionnement à 100%.

La réserve latente afférente aux contrats concernés est retranchée des provisions calculées sur la base des échéances impayées et du capital restant dû selon la comptabilité financière. Celles-ci sont classées au bilan, en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

La part d'intérêt comprise dans les loyers échus et courus sur les contrats douteux est intégralement provisionnée. La variation de cette provision vient en déduction du poste d'intérêts et produits auquel elle se rapporte.

## **E) Bonifications**

Dans le cadre d'opérations promotionnelles, le constructeur et le réseau couvrent l'écart de taux par le biais de bonifications.

Au plan comptable, ces dernières sont assimilées à des compléments de loyers et d'intérêts, et par voie de conséquence, étalées sur les durées de vie réelles des contrats bonifiés. Cet étalement est linéaire pour les contrats de crédit-bail. Pour les contrats de crédit, l'étalement est effectué en fonction du taux implicite des contrats. Ces calculs sont effectués contrat par contrat. Au plan fiscal, ces bonifications sont retraitées afin d'être soumises à l'impôt lors de l'exercice de paiement par le constructeur ou le réseau.

## **F) Indemnités et intérêts de retard**

Du fait du caractère incertain de leur recouvrement, les indemnités de résiliation et les intérêts de retard sont intégralement provisionnés. La provision est extournée au moment de l'encaissement.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dès leur exigibilité.



### G) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, les autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat, déduction faite des provisions éventuellement constatées. Les dividendes correspondants sont comptabilisés l'année de leur mise en distribution.

### H) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions                      | 15 à 40 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans  |
| - Logiciels informatiques acquis     | 1 à 3 ans   |

### I) Primes de remboursement

Les primes de remboursement des titres de créances négociables sont amorties linéairement sur leur durée de vie.

### J) Provisions

Ces provisions ont notamment pour objet de couvrir le coût des restructurations, ainsi que les litiges ou les risques nés antérieurement à la date de l'arrêté.

Les variations de provisions pour risques et charges sont imputées dans les postes du compte de résultat auxquels elles se rattachent par nature.

### K) Engagements de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon les principes définis par la réglementation internationale (norme IAS 19 révisée).

Le coût des indemnités de départ, des compléments de retraite et des engagements assimilés est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de chaque exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier dans le cas où certains droits sont acquis de manière irrévocable avant cette date.

Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme.

## L) Contrats d'échange de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire 90.15 du 18 décembre 1990 modifié, les charges et les produits sont inscrits au compte de résultat prorata temporis et les gains ou pertes latents ne sont pas comptabilisés.

Les produits et charges sont compensés swap par swap pour leur présentation au bilan et au compte de résultat.

Au bilan, le produit net à recevoir sur un contrat de swap bénéficiaire figure dans le poste Compte de régularisation actif. De même, la charge nette à payer sur un swap déficitaire est classée dans le poste Compte de régularisation passif.

Au compte de résultat, les produits nets sur contrats bénéficiaires sont classés parmi les Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ou sur opérations avec la clientèle, selon la qualité de la contrepartie. De manière symétrique, les charges nettes sur contrats déficitaires figurent dans les Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ou opérations avec la clientèle, en fonction de la nature de la contrepartie.

## M) Risque de contrepartie sur produits dérivés

Les règles de contrôle interne applicables au risque de contrepartie sur produits dérivés sont définies sur le périmètre consolidé du Groupe RCI Banque, dans lequel la société Diac SA est incluse. Les limites de contreparties sont allouées par Renault pour le Groupe RCI Banque consolidé et le suivi des engagements doit, pour rendre compte de l'exposition réelle au risque, s'effectuer de manière consolidée. Il n'est donc pas fait de calcul individualisé d'exposition au risque de contrepartie pour la société.

Les règles de gestion du risque de contrepartie sur produits dérivés mises en place au niveau du groupe RCI Banque sont les suivantes :

- Le risque global de couverture encouru sur l'ensemble des produits dérivés inscrits au hors bilan, est mesuré selon une méthode interne forfaitaire. L'équivalent - crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3% par an pour les opérations libellées en une seule devise et 10% par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie. Enfin, toutes les contreparties sont considérées comme des risques identiques.
- Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode définie ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée par l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau long terme et court terme par les agences de rating et niveau de risque estimé du pays.

## N) Informations géographiques et sectorielles

La société réalise ses opérations exclusivement sur le territoire français.

La société a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan et Dacia.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en terme de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.

- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

### **O) Entreprises liées**

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

### **P) Consolidation**

Le groupe DIAC SA établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ses états financiers, conformément à l'option prévue en France pour les groupes publiant des comptes consolidés.

La société Diac SA est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe RCI Banque SA, eux-mêmes consolidés dans les comptes du Groupe Renault.

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs.

## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique qui reste complexe, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euro, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, CHF, GBP, BRL, KRW, etc), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, le lancement de l'activité de collecte de dépôts vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité futures résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de cash, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressée sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### **Risque au titre de l'activité de crédit**

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress-test mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour cible de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

### **Rentabilité**

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### **Gouvernance**

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### **Exposition au risque de crédit non commercial**

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), RCI Banque investit désormais en actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

## NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### Note 1 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| <b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>                      | <b>62 117</b>    | <b>11 074</b>    |
| Comptes ordinaires débiteurs  | 62 117           | 11 074           |
| <b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>                    | <b>2 179 497</b> | <b>2 156 511</b> |
| Comptes et prêts à terme  | 2 178 351        | 2 155 914        |
| Créances rattachées   | 1 146            | 597              |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b> | <b>2 241 614</b> | <b>2 167 585</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                                       | <i>2 232 468</i> | <i>2 156 511</i> |

Ces créances ne comportent pas de part subordonnée.

| Ventilation par durées résiduelles                                  | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| Inférieur à 3 mois  | 736 663          | 414 570          |
| De 3 à 12 mois  | 485 600          | 417 528          |
| De 1 à 5 ans  | 1 019 351        | 1 335 487        |
| Supérieur à 5 ans   |                  |                  |
| <b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b> | <b>2 241 614</b> | <b>2 167 585</b> |

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

## Note 2 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                              | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| <b>Crédits non douteux à la clientèle</b>           | <b>2 876 249</b> | <b>2 454 842</b> |
| Encours de crédit affecté non titrisé               | 464 543          | 491 902          |
| Encours Carte et prêts personnels revolving         | 61 390           | 68 416           |
| Encours sur financement stock réseaux               | 2 218 048        | 1 769 516        |
| Encours sur financement d'exploitation              | 160 049          | 143 147          |
| Encours sur financement d'équipement                |                  | 6                |
| Créances rattachées sur contrats non douteux        | 3 117            | 2 826            |
| Provisions sur créances impayées                    | (30 898)         | (20 971)         |
| <b>Crédits douteux à la clientèle</b>               | <b>41 695</b>    | <b>86 459</b>    |
| Créances rattachées sur contrats douteux            | 200              | 248              |
| Créances sur contrats douteux                       | 8 267            | 53 505           |
| Provisions sur contrats douteux                     | (5 694)          | (10 344)         |
| Créances rattachées sur contrats douteux compromis  | 328              | 340              |
| Créances sur contrats douteux compromis             | 112 811          | 136 202          |
| Provisions sur contrats douteux compromis           | (74 217)         | (93 492)         |
| <b>Concours divers</b>                              | <b>556 802</b>   | <b>732 644</b>   |
| Prêts au personnel                                  | 240              | 371              |
| Créances commerciales                               | 206 013          | 349 655          |
| Prêts à la clientèle financière                     | 348 922          | 377 956          |
| Autres concours à la clientèle                      | 372              | 320              |
| Valeurs non imputées                                | 734              | 3 833            |
| Créances rattachées sur concours divers             | 521              | 509              |
| <b>Comptes ordinaires</b>                           | <b>6 205</b>     | <b>4 557</b>     |
| Comptes ordinaires sains                            | 5 353            | 3 870            |
| Comptes ordinaires douteux                          | 506              | 306              |
| Provisions sur comptes ordinaires                   | (6)              | (9)              |
| Comptes ordinaires douteux compromis                | 377              | 440              |
| Provisions sur comptes ordinaires douteux compromis | (25)             | (50)             |
| <b>Etalements</b>                                   | <b>13 172</b>    | <b>12 275</b>    |
| Etalement des bonifications                         | 15 842           | 15 171           |
| Etalement des frais de dossier reçus                | (4 008)          | (5 124)          |
| Etalement des commissions versées                   | 1 338            | 2 228            |
| <b>Total net des créances sur la clientèle (*)</b>  | <b>3 494 123</b> | <b>3 290 777</b> |
| (*) Dont entreprises liées                          | 429 989          | 397 451          |

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent principalement les créances sur le réseau suite au rachat des véhicules en fin de contrat de crédit-bail ou assimilé.

Les prêts à la clientèle financière comprennent les versements effectués par Diac aux FCT (gages-espèces notamment).

| <b>Ventilation par durées résiduelles</b>      | <b>12/2016</b>   | <b>12/2015</b>   |
|--|------------------|------------------|
| Inférieur à 3 mois                             | 1 796 251        | 1 668 102        |
| De 3 à 12 mois                                 | 1 394 850        | 1 267 554        |
| De 1 à 5 ans                                   | 290 307          | 341 372          |
| Supérieur à 5 ans                              | 12 715           | 13 749           |
| <b>Total net des créances sur la clientèle</b> | <b>3 494 123</b> | <b>3 290 777</b> |

| <b>Ventilation par secteurs d'activité</b>     | <b>12/2016</b>   | <b>12/2015</b>   |
|--|------------------|------------------|
| <b>Financement clientèle</b>                   | <b>786 312</b>   | <b>963 746</b>   |
| Valeur brute des encours                       | 866 685          | 1 057 509        |
| Dépréciation des encours                       | (80 373)         | (93 763)         |
| <b>Financement réseaux</b>                     | <b>2 645 878</b> | <b>2 267 471</b> |
| Valeur brute des encours                       | 2 676 314        | 2 298 515        |
| Dépréciation des encours                       | (30 436)         | (31 044)         |
| <b>Autres créances sur la clientèle</b>        | <b>61 933</b>    | <b>59 560</b>    |
| Valeur brute des encours                       | 61 964           | 59 619           |
| Dépréciation des encours                       | (31)             | (59)             |
| <b>Total net des créances sur la clientèle</b> | <b>3 494 123</b> | <b>3 290 777</b> |



## Note 3 : Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                      | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| <b>Titres de placement</b>                                  | <b>218 277</b> | <b>280 069</b> |
| Titres à revenu fixe  | 218 100        | 280 000        |
| Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe   | 177            | 69             |
| <b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b> | <b>218 277</b> | <b>280 069</b> |

(\*) Dont titres cotés

| Ventilation par durées résiduelles                          | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| Inférieur à 3 mois  | 184 277        | 136 869        |
| De 3 à 12 mois  |                | 109 200        |
| De 1 à 5 ans  | 34 000         | 34 000         |
| Supérieur à 5 ans   |                |                |
| <b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b> | <b>218 277</b> | <b>280 069</b> |

Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

| Entités cédantes                                   | DIAC SA                                    | DIAC SA                                | DIAC SA                                 |
|--|--|--|---|
| Date de début                                      | mai-12                                     | juillet-13                             | octobre-14                              |
| Véhicule d'émission                                | Cars Alliance Auto Loans France FCT Master | FCT Cars Alliance DFP France           | Cars Alliance Auto Loans France V2014-1 |
| Nature des créances cédées                         | Crédits automobiles à la clientèle         | Créances concessionnaires indépendants | Crédits automobiles à la clientèle      |
| Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-16 | Class A<br>Notation AAA<br>1 150 000       | Class A<br>Notation AAA<br>750 000     | Class A<br>Notation AAA<br>225 350      |
|  | Class B<br>Non notées<br>184 100           |  | Class B<br>Notation A+<br>44 000        |
| Montant (en Keur) des titres souscrits             |  |  | Class C<br>Non notées<br>34 375         |

**Note 4 : Participations et autres titres détenus à long terme**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016   | 12/2015   |
|---|-----------|-----------|
| <b>Valeurs brutes des titres</b>                                      | <b>56</b> | <b>56</b> |
| Autres titres détenus à long terme                                    | 56        | 56        |
| <b>Total des participations et autres titres détenus à long terme</b> | <b>56</b> | <b>56</b> |

**Note 5 : Parts dans les entreprises liées**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                            | 12/2016       | 12/2015       |
|---|---------------|---------------|
| Parts dans les entreprises liées                  | 81 387        | 81 386        |
| <b>Total des parts dans les entreprises liées</b> | <b>81 387</b> | <b>81 386</b> |

**Note 6 : Crédit-bail et location avec option d'achat**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016          | 12/2015          |
|--|------------------|------------------|
| Immobilisations brutes   | 3 658 447        | 2 855 786        |
| Amortissements   | (1 307 474)      | (1 129 551)      |
| Loyers échus   | 4 868            | 3 888            |
| Provisions sur créances impayées   | (94)             | (89)             |
| Créances rattachées  | 103 380          | 102 538          |
| Loyers douteux   | 1 772            | 1 287            |
| Provisions sur loyers douteux  | (688)            | (540)            |
| Loyers douteux compromis   | 35 444           | 37 073           |
| Provisions sur loyers douteux compromis  | (27 835)         | (30 253)         |
| Etalement des bonifications  | (15 348)         | (17 012)         |
| Etalement des commissions versées  | 11 824           | 9 135            |
| <b>Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)</b> | <b>2 464 296</b> | <b>1 832 262</b> |

(\*) Dont entreprises liées

(8 287)

(4 066)

Le montant de la réserve latente brute des immobilisations données en location (différence de valorisation des encours financiers par rapport à celle des immobilisations nettes) s'établit à 324.9 Meur au 31 décembre 2016 et à 274.4 Meur au 31 décembre 2015.

**Note 7 : Immobilisations incorporelles**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                      | 12/2016         | 12/2015         |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>       | <b>24 309</b>   | <b>23 101</b>   |
| Concessions, brevet et droits similaires                    | 23 068          | 21 860          |
| Autres immobilisations incorporelles                        | 1 241           | 1 241           |
| <b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>     | <b>(20 530)</b> | <b>(20 751)</b> |
| Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires | (20 074)        | (20 308)        |
| Amortissements sur autres immobilisations incorporelles     | (456)           | (443)           |
| <b>Total des immobilisations incorporelles</b>              | <b>3 779</b>    | <b>2 350</b>    |

**Note 8 : Immobilisations corporelles**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016         | 12/2015         |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>              | <b>73 713</b>   | <b>77 719</b>   |
| Terrains   | 2 091           | 2 091           |
| Constructions  | 17 607          | 17 607          |
| Installations générales, AA des constructions                    | 9 667           | 9 718           |
| Installations générales, AA divers                               | 11 570          | 10 766          |
| Matériel et mobilier de bureau                                   | 4 111           | 4 218           |
| Matériel et mobilier informatique                                | 28 667          | 33 319          |
| <b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>            | <b>(59 857)</b> | <b>(63 100)</b> |
| Amortissements sur constructions                                 | (15 521)        | (15 354)        |
| Amortissements sur installations générales, AA des constructions | (9 420)         | (9 285)         |
| Amortissements sur installations générales, AA divers            | (5 042)         | (4 066)         |
| Amortissements sur matériel et mobilier de bureau                | (3 001)         | (2 838)         |
| Amortissements sur matériel et mobilier informatique             | (26 873)        | (31 557)        |
| <b>Total des immobilisations corporelles</b>                     | <b>13 856</b>   | <b>14 619</b>   |

**Note 9 : Autres actifs**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                   | 12/2016        | 12/2015        |
|--|----------------|----------------|
| Etat                                     | 60 217         | 54 964         |
| Créances sociales                        | 59             | 47             |
| Débiteurs divers                         | 21 529         | 63 874         |
| Créances rattachées sur débiteurs divers | 55 364         | 48 608         |
| <b>Total des autres actifs</b>           | <b>137 169</b> | <b>167 493</b> |

Le montant du CICE enregistré dans les comptes au titre de l'année 2016 s'élève à 1 164 K€.

**Note 10 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016       | 12/2015        |
|--|---------------|----------------|
| Charges à répartir sur frais et primes d'émission des emprunts | 577           | 2 104          |
| Charges constatées d'avance                                    | 2 066         | 1 917          |
| Produits à recevoir sur swaps ou IFT                           | 13            | 15             |
| Autres produits à recevoir                                     | 428           | 853            |
| Valeurs à l'encaissement                                       | 96 682        | 114 067        |
| Autres comptes de régularisation actif                         | 112           | 36             |
| <b>Total des comptes de régularisation</b>                     | <b>99 878</b> | <b>118 992</b> |

## Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| <b>Dettes à vue sur établissements de crédit</b>                | <b>42 376</b>    | <b>147 210</b>   |
| Comptes ordinaires créditeurs                                   | 42 096           | 146 783          |
| Dettes rattachées   | 280              | 427              |
| <b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>            | <b>7 884 002</b> | <b>7 050 899</b> |
| Comptes et emprunts à terme                                     | 7 845 502        | 7 006 409        |
| Dettes rattachées   | 38 500           | 44 490           |
| <b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b> | <b>7 926 378</b> | <b>7 198 109</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                               | <i>7 884 179</i> | <i>7 153 332</i> |

| Ventilation par durées résiduelles                          | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| Inférieur à 3 mois  | 3 376 921        | 3 087 058        |
| De 3 à 12 mois  | 1 425 456        | 1 420 708        |
| De 1 à 5 ans  | 3 124 001        | 2 690 343        |
| Supérieur à 5 ans   |                  |                  |
| <b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b> | <b>7 926 378</b> | <b>7 198 109</b> |

## Note 12 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                 | 12/2016       | 12/2015       |
|--|---------------|---------------|
| <b>Dettes à vue sur opérations avec la clientèle</b>   | <b>23 937</b> | <b>20 768</b> |
| Comptes ordinaires créditeurs                          | 21 483        | 20 197        |
| Acomptes et autres sommes dues                         | 509           | 568           |
| Dettes rattachées                                      | 1 945         | 3             |
| <b>Dettes à terme sur opérations avec la clientèle</b> | <b>279</b>    | <b>89</b>     |
| Dettes rattachées                                      | 279           | 89            |
| <b>Total des opérations avec la clientèle (*)</b>      | <b>24 216</b> | <b>20 857</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                      | <i>235</i>    | <i>346</i>    |

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

**Note 13 : Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| <b>Dettes représentées par un titre</b>                       | <b>140 497</b> | <b>140 497</b> |
| Titres de créances négociables                                | 140 497        | 140 497        |
| <b>Dettes rattachées sur dettes représentées par un titre</b> | <b>5</b>       | <b>167</b>     |
| Titres de créances négociables                                | 5              | 167            |
| <b>Total des dettes représentées par un titre</b>             | <b>140 502</b> | <b>140 664</b> |

| Ventilation par durées résiduelles                | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| Inférieur à 3 mois                                | 10 004         | 102 664        |
| De 3 à 12 mois                                    | 130 498        |                |
| De 1 à 5 ans                                      |                | 38 000         |
| Supérieur à 5 ans                                 |                |                |
| <b>Total des dettes représentées par un titre</b> | <b>140 502</b> | <b>140 664</b> |

**Note 14 : Autres passifs**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| Etat  | 17 839         | 17 703         |
| Fournisseurs  | 3 890          | 4 558          |
| Dettes sociales   | 55 709         | 55 136         |
| Créditeurs divers   | 9 352          | 8 663          |
| Dettes rattachées sur créditeurs divers                       | 157 813        | 146 323        |
| Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et as. | 6 777          | 8 833          |
| <b>Total des autres passifs</b>                               | <b>251 380</b> | <b>241 216</b> |

**Note 15 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et ass. | 261 801        | 220 398        |
| Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle      | 8 216          | 153            |
| Autres charges à payer  | 20 696         | 21 956         |
| Autres comptes de régularisation passif                           | 1 080          | 1 082          |
| <b>Total des comptes de régularisation</b>                        | <b>291 793</b> | <b>243 589</b> |

## Note 16 : Provisions

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                         | 12/2015       | Dotations    | Reprises       |                | Autres (*)<br>variations | 12/2016       |
|--|---------------|--------------|----------------|----------------|--------------------------|---------------|
|  |               |              | Utilis ées     | Non utilis ées |                          |               |
| <b>Provisions sur opérations non bancaires</b> | <b>34 471</b> | <b>3 867</b> | <b>(2 263)</b> | <b>(1 445)</b> |                          | <b>34 630</b> |
| Engagements de retraite                        | 26 293        | 2 004        | (1 124)        |                |                          | 27 173        |
| Autres litiges avec le personnel               | 4 916         | 1 401        | (761)          |                |                          | 5 556         |
| Autres risques et charges                      | 3 262         | 462          | (378)          | (1 445)        |                          | 1 901         |
| <b>Total des provisions</b>                    | <b>34 471</b> | <b>3 867</b> | <b>(2 263)</b> | <b>(1 445)</b> |                          | <b>34 630</b> |

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

ucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées. A

## Note 16.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature              | Valeur actuarielle des engagements | Valeur actuarielle des fonds investis | Engagements nets des fonds investis | Ecart actuariels | Provision au bilan |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>Solde au 31 décembre 2014</b>    | <b>32 385</b>                      | <b>0</b>                              | <b>32 385</b>                       | <b>(7 412)</b>   | <b>24 973</b>      |
| Charge nette de l'exercice 2015     | 2 300                              |                                       | 2 300                               |                  | 2 300              |
| Prestations et contributions payées | (980)                              |                                       | (980)                               |                  | (980)              |
| Ecart actuariels                    | (4 109)                            |                                       | (4 109)                             | 4 109            |                    |
| <b>Solde au 31 décembre 2015</b>    | <b>29 596</b>                      | <b>0</b>                              | <b>29 596</b>                       | <b>(3 303)</b>   | <b>26 293</b>      |
| Charge nette de l'exercice 2016     | 2 004                              |                                       | 2 004                               |                  | 2 004              |
| Prestations et contributions payées | (1 124)                            |                                       | (1 124)                             |                  | (1 124)            |
| Ecart actuariels                    | 2 095                              |                                       | 2 095                               | (2 095)          |                    |
| <b>Solde au 31 décembre 2016</b>    | <b>32 571</b>                      | <b>0</b>                              | <b>32 571</b>                       | <b>(5 398)</b>   | <b>27 173</b>      |

| Principales hypothèses actuarielles retenues | 12/2016 | 12/2015 |
|--|---------|---------|
| Age de départ à la retraite                  | 67 ans  | 67 ans  |
| Evolution des salaires                       | 1,72%   | 2,06%   |
| Taux d'actualisation financière              | 1,73%   | 2,10%   |
| Taux de départ des salariés de l'entreprise  | 4,55%   | 5,40%   |

**Note 16.2 : Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie** (En milliers d'euros)

| Ventilation par nature       | 12/2015        | Dotations     | Reprises        | Autres (*)<br>variations | 12/2016        |
|------------------------------|----------------|---------------|-----------------|--------------------------|----------------|
| <b>Dépréciation</b>          | <b>155 748</b> | <b>75 803</b> | <b>(92 096)</b> | <b>2</b>                 | <b>139 457</b> |
| Opérations avec la clientèle | 155 748        | 75 803        | (92 096)        | 2                        | 139 457        |
| <b>Total</b>                 | <b>155 748</b> | <b>75 803</b> | <b>(92 096)</b> | <b>2</b>                 | <b>139 457</b> |

(\*) Autres variations = Reclassements et fusion

**Note 17 : Dettes subordonnées** (En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                     | 12/2016      | 12/2015      |
|--|--------------|--------------|
| Titres participatifs                       | 9 188        | 9 188        |
| Dettes rattachées sur titres participatifs | 127          | 127          |
| <b>Total des dettes subordonnées</b>       | <b>9 315</b> | <b>9 315</b> |

| Ventilation par durées résiduelles   | 12/2016      | 12/2015      |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Inférieur à 3 mois                   |              |              |
| De 3 à 12 mois                       | 127          | 127          |
| De 1 à 5 ans                         |              |              |
| Supérieur à 5 ans                    | 9 188        | 9 188        |
| <b>Total des dettes subordonnées</b> | <b>9 315</b> | <b>9 315</b> |

Les titres participatifs ont été émis en 1985 par Diac SA.

Le système de rémunération comprend :

- une partie fixe égale au TAM (Taux Annuel Monétaire)
- une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du dernier exercice sur celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.



**Note 18 : Capitaux propres**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                  | 12/2015       | Affectation<br>Résultat 2015 | Variation<br>2016 | 12/2016       |
|---|---------------|------------------------------|-------------------|---------------|
| Capital souscrit  | 61 000        |                              |                   | 61 000        |
| Réserve légale  | 6 100         |                              |                   | 6 100         |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | 177           |                              | (139)             | 38            |
| Report à nouveau  | (12 476)      | 12 573                       | (36 060)          | (35 963)      |
| Résultat de l'exercice                                  | 12 573        | (12 573)                     | 45 047            | 45 047        |
| <b>Total des capitaux propres</b>                       | <b>67 374</b> |                              | <b>8 848</b>      | <b>76 222</b> |

Le capital est constitué de 4 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15,25 euros conférant à leurs propriétaires les mêmes droits.

**Note 19 : Engagements donnés**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016          | 12/2015        |
|--|------------------|----------------|
| <b>Engagements de financement</b>                              | <b>572 968</b>   | <b>576 264</b> |
| Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle       | 572 440          | 576 102        |
| Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle | 528              | 162            |
| <b>Autres engagements donnés</b>                               | <b>780 908</b>   | <b>344 193</b> |
| Valeurs affectées en garantie                                  | 780 908          | 344 193        |
| <b>Total des engagements donnés (*)</b>                        | <b>1 353 876</b> | <b>920 457</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                              | 682              | 2 040          |

| Ventilation par durées résiduelles  | 12/2016          | 12/2015        |
|-------------------------------------|------------------|----------------|
| Inférieur à 3 mois                  | 1 353 348        | 920 295        |
| De 3 à 12 mois                      |                  |                |
| De 1 à 5 ans                        |                  |                |
| Supérieur à 5 ans                   | 528              | 162            |
| <b>Total des engagements donnés</b> | <b>1 353 876</b> | <b>920 457</b> |

## Note 20 : Engagements reçus

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016          | 12/2015          |
|--|------------------|------------------|
| <b>Engagements de financement</b>                                    | <b>5 006</b>     | <b>1 004 596</b> |
| Ouverture de crédits confirmés reçus des établissements de crédit    |                  | 1 000 001        |
| Autres engagement reçus des établissements de crédit                 | 5 000            | 4 168            |
| Ouverture de crédits confirmés reçus de la clientèle                 | 6                | 427              |
| <b>Engagements de garantie</b>                                       | <b>2 231 577</b> | <b>1 739 701</b> |
| Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit | 20 297           | 22 012           |
| Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle            | 910 064          | 807 689          |
| Engagement de reprise des véhicules loués                            | 1 301 216        | 910 000          |
| <b>Total des engagements reçus (*)</b>                               | <b>2 236 583</b> | <b>2 744 297</b> |
| <i>(*) Dont entreprises liées</i>                                    | <i>546 349</i>   | <i>1 404 284</i> |

| Ventilation par durées résiduelles | 12/2016          | 12/2015          |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Inférieur à 3 mois                 | 1 108 989        | 970 114          |
| De 3 à 12 mois                     | 277 760          | 1 235 978        |
| De 1 à 5 ans                       | 849 832          | 538 204          |
| Supérieur à 5 ans                  | 2                | 1                |
| <b>Total des engagements reçus</b> | <b>2 236 583</b> | <b>2 744 297</b> |

## Note 21 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature              | Moins 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | VNC<br>12/16 | Juste valeur<br>12/16 |
|-------------------------------------|------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|
| <b>Couverture du risque de taux</b> |            |              |               |              |                       |
| <u>Swap de taux</u>                 |            |              |               |              |                       |
| Achats (Emprunts) de swaps de taux  |            | 269 351      |               | 269 351      |                       |
| Ventes (Prêts) de swaps de taux     |            | 269 351      |               | 269 351      |                       |

| Ventilation par nature              | Moins 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | VNC<br>12/15 | Juste valeur<br>12/15 |
|-------------------------------------|------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|
| <b>Couverture du risque de taux</b> |            |              |               |              |                       |
| <u>Swap de taux</u>                 |            |              |               |              |                       |
| Achats (Emprunts) de swaps de taux  | 55 128     | 576 487      |               | 631 615      |                       |
| Ventes (Prêts) de swaps de taux     | 55 128     | 576 487      |               | 631 615      |                       |

Les opérations sur instruments financiers de taux d'intérêts sont réalisées dans le cadre de la couverture globale du risque de taux d'intérêt. Les interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme, principalement effectuées sur des marchés de gré à gré, ont essentiellement pour but de minimiser l'exposition aux risques de taux d'intérêt.

**Note 22 : Intérêts et produits assimilés**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016        | 12/2015        |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit | 27 491         | 25 741         |
| Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle                 | 106 052        | 120 403        |
| Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe   | 7 296          | 7 603          |
| <b>Total des intérêts et produits assimilés</b>                       | <b>140 839</b> | <b>153 747</b> |

**Note 23 : Intérêts et charges assimilées**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016          | 12/2015          |
|--|------------------|------------------|
| Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit | (121 410)        | (139 645)        |
| Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle                 | (1 080)          | (1 274)          |
| Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe   | (1 717)          | (1 560)          |
| Intérêts et charges sur dettes subordonnées                          | (601)            | (601)            |
| <b>Total des intérêts et charges assimilées</b>                      | <b>(124 808)</b> | <b>(143 080)</b> |

**Note 24 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                      | 12/2016          | 12/2015          |
|---|------------------|------------------|
| <b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b> | <b>840 610</b>   | <b>715 144</b>   |
| Loyers  | 675 147          | 577 554          |
| Intérêts de retard  | 1 084            | 972              |
| Plus-values sur cession immobilisations                     | 167 704          | 139 369          |
| Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)           | (3 287)          | (2 612)          |
| Reprises de provisions                                      | 304              | 247              |
| Dotations aux provisions                                    | (342)            | (386)            |
| <b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>  | <b>(829 518)</b> | <b>(655 793)</b> |
| Dotation aux amortissements                                 | (794 266)        | (626 714)        |
| Reprises d'amortissements                                   | 103              | 127              |
| Etalement des commissions et autres charges versées         | 2 690            | 1 859            |
| Moins-values sur cession immobilisations                    | (25 729)         | (22 573)         |
| Autres charges  | (12 316)         | (8 492)          |
| <b>Total sur opérations de crédit bail et assimilées</b>    | <b>11 092</b>    | <b>59 351</b>    |

**Note 25 : Revenus des titres à revenu variable**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016        | 12/2015        |
|--|----------------|----------------|
| Revenus du portefeuille de placement                                     | 153 939        | 158 163        |
| Revenus des titres détenus à long terme                                  | 1              | 1              |
| Revenus des parts dans les entreprises liées et titres de participations | 130 410        | 32 944         |
| <b>Total des revenus des titres à revenu variable</b>                    | <b>284 350</b> | <b>191 108</b> |

Les revenus du portefeuille de placement correspondent à la rémunération de la part résiduelle dans les FCT.

**Note 26 : Commissions**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature        | 12/2016       | 12/2015      |
|-------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Commissions (Produits)</b> | <b>10 350</b> | <b>9 669</b> |
| Commissions clientèles        | 255           | 183          |
| Commissions titres            | 9 970         | 9 361        |
| Commissions autres            | 125           | 125          |
| <b>Commissions (Charges)</b>  | <b>(513)</b>  | <b>(703)</b> |
| Commissions titres            | (159)         | (20)         |
| Commissions autres            | (354)         | (683)        |
| <b>Total des commissions</b>  | <b>9 837</b>  | <b>8 966</b> |

**Note 27 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016      | 12/2015      |
|--|--------------|--------------|
| <b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b> | <b>1 748</b> | <b>1 359</b> |
| Opérations de changes  | (15)         | (2)          |
| Opérations de taux   | 1 763        | 1 361        |
| <b>Total des gains ou perte sur opérations financières</b>             | <b>1 748</b> | <b>1 359</b> |

**Note 28 : Autres produits d'exploitation**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature  | 12/2016       | 12/2015       |
|---|---------------|---------------|
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>                              | <b>94 058</b> | <b>77 891</b> |
| Produits des prestations accessoires aux contrats de financement            | 76 046        | 64 552        |
| Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules) | 17 077        | 13 280        |
| Autres produits d'exploitation bancaire                                     | 935           | 59            |
| <b>Autres produits d'exploitation</b>                                       | <b>2 324</b>  | <b>2 221</b>  |
| Produits des prestations des activités de service                           | 2 322         | 2 182         |
| Autres produits d'exploitation  | 2             | 39            |
| <b>Total des autres produits d'exploitation</b>                             | <b>96 382</b> | <b>80 112</b> |

**Note 29 : Autres charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature   | 12/2016         | 12/2015         |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>                            | <b>(12 605)</b> | <b>(10 854)</b> |
| Charges des prestations accessoires aux contrats de financement          | (11 559)        | (9 268)         |
| Opérations faites en commun  | (1 946)         | (1 871)         |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                   | (83)            | (4)             |
| Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire | 983             | 289             |
| <b>Total des autres charges d'exploitation</b>                           | <b>(12 605)</b> | <b>(10 854)</b> |

**Note 30 : Charges générales d'exploitation**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature                                       | 12/2016          | 12/2015          |
|--|------------------|------------------|
| <b>Frais de personnel</b>                                    | <b>(45 006)</b>  | <b>(47 729)</b>  |
| Salaires et traitements                                      | (73 149)         | (69 583)         |
| Charges sociales sur retraites                               | (9 251)          | (9 001)          |
| Autres charges sociales                                      | (28 552)         | (27 227)         |
| Participation des salariés                                   | (3 442)          | (2 782)          |
| Refacturation des frais de personnel                         | 69 877           | 62 866           |
| Autres frais de personnel                                    | (489)            | (2 002)          |
| <b>Autres frais administratifs</b>                           | <b>(198 050)</b> | <b>(165 393)</b> |
| Impôts et taxes  | (13 838)         | (13 773)         |
| Travaux, fournitures et services extérieurs                  | (65 145)         | (60 608)         |
| Commissions non étalables versées au réseau commercial       | (156 007)        | (126 854)        |
| Variation des provisions sur autres frais administratif      | (262)            | (338)            |
| Refacturation des frais administratifs                       | 37 202           | 36 180           |
| <b>Total des autres charges générales d'exploitation (*)</b> | <b>(243 056)</b> | <b>(213 122)</b> |

(\*) dont honoraires de commissariat aux comptes

(212)

(199)

| <b>Effectif moyen</b>       | <b>12/2016</b> | <b>12/2015</b> |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Employés                    | 0              | 0              |
| Agents de maîtrise          | 603            | 575            |
| Cadres                      | 704            | 678            |
| Contrats à durée déterminée | 15             | 12             |
| <b>Total</b>                | <b>1 322</b>   | <b>1 265</b>   |

**Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

(En milliers d'euros)

| <b>Ventilation par nature</b>                                 | <b>12/2016</b>   | <b>12/2015</b>  |
|---|------------------|-----------------|
| <b>Coût du risque sur opérations de location</b>              | <b>1 463</b>     | <b>(271)</b>    |
| Dotations aux provisions                                      | (11 573)         | (13 361)        |
| Reprises de provisions  | 13 876           | 13 224          |
| Abandons de créances  | (10 549)         | (8 357)         |
| Récupérations sur créances amorties                           | 9 709            | 8 223           |
| <b>Coût du risque sur opérations de crédit</b>                | <b>(116 120)</b> | <b>(93 570)</b> |
| Dotations aux provisions                                      | (63 077)         | (89 182)        |
| Reprises de provisions  | 75 694           | 119 187         |
| Abandons de créances  | (133 534)        | (126 038)       |
| Récupérations sur créances amorties                           | 4 797            | 2 463           |
| <b>Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</b> | <b>(1)</b>       | <b>(51)</b>     |
| Dotations aux provisions                                      | (88)             | (45)            |
| Reprises de provisions  | 116              | 11              |
| Abandons de créances  | (29)             | (17)            |
| <b>Total du coût du risque</b>                                | <b>(114 658)</b> | <b>(93 892)</b> |

**Note 32 : Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés**

(En milliers d'euros)

| <b>Ventilation par nature</b>                           | <b>12/2016</b> | <b>12/2015</b> |
|---|----------------|----------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations corporelles         |                | 50             |
| <b>Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés</b> |                | <b>50</b>      |

**Note 33 : Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt figurant au compte de résultat représente uniquement l'impôt exigible en France au titre de l'exercice et ne tient pas compte des éventuels actifs ou passifs latents d'impôt.

Diac S.A est également soumise à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés dont le taux en vigueur est de 10.7 % ce qui porte son taux d'imposition sur les bénéfices à 38%.

La société est intégrée fiscalement par la société Renault SA. L'impôt comptabilisé correspond à celui qui aurait été supporté par la société en l'absence d'intégration fiscale.

**Note 34 : Résultat par secteurs d'activité**

(En milliers d'euros)

| Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation | 12/2016  | 12/2015  |
|--|----------|----------|
| <b>Financement Clientèle</b>                                 |          |          |
| Produit net bancaire   | 230 749  | 232 297  |
| Résultat brut d'exploitation                                 | 21 208   | 40 984   |
| Résultat d'exploitation                                      | (39 405) | (14 728) |
| Résultat courant avant impôt                                 | (39 405) | (14 728) |
| <b>Financement Réseaux</b>                                   |          |          |
| Produit net bancaire   | 45 675   | 75 467   |
| Résultat brut d'exploitation                                 | 7 947    | 50 238   |
| Résultat d'exploitation                                      | (46 098) | 12 058   |
| Résultat courant avant impôt                                 | (46 098) | 12 058   |
| <b>Autres activités</b>                                      |          |          |
| Produit net bancaire   | 130 411  | 32 945   |
| Résultat brut d'exploitation                                 | 130 411  | 32 945   |
| Résultat d'exploitation                                      | 130 411  | 32 945   |
| Résultat courant avant impôt                                 | 130 411  | 32 995   |
| <b>Toutes activités</b>                                      |          |          |
| Produit net bancaire   | 406 835  | 340 709  |
| Résultat brut d'exploitation                                 | 159 566  | 124 167  |
| Résultat d'exploitation                                      | 44 908   | 30 275   |
| Résultat courant avant impôt                                 | 44 908   | 30 325   |

## TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et des participation

(En milliers d'euros)

| Détail des participations<br>dont la valeur excède 1% du capital de la société<br>(en KEUR) | Pays   | Capital<br>social | Capitaux<br>propres (hors<br>capital social) | % de<br>détention | Résultats nets<br>du dernier<br>exercice clos |
|---|--------|-------------------|--|-------------------|---|
| <b>Filiales détenues à + de 50%</b>   |        |                   |  |                   |   |
| Diac Location   | France | 29 241            | (29 069)                                     | 100,00%           | 32 813  |

| Renseignements globaux<br>sur toutes les filiales et participations<br>(en KEUR) | Filiales   |            | Participations |            | Autres sociétés |            |
|--|------------|------------|----------------|------------|-----------------|------------|
|  | Françaises | Etrangères | Françaises     | Etrangères | Françaises      | Etrangères |
| Valeur comptable brute des titres détenus  | 81 347     |            |                |            | 96              | 0          |
| Valeur comptable nette des titres détenus  | 81 347     |            |                |            | 96              | 0          |
| Prêts et avances consentis par la société  |            |            |                |            |                 |            |
| Cautions et avals donnés par la société  |            |            |                |            |                 |            |
| Dividendes encaissés par la société  | 130 410    |            |                |            | 1               | 1          |





**HONORAIRES  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**31 décembre 2016**

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RESEAU

|   | Réseau<br>CAC ERNST&YOUNG |             |            |             | Réseau<br>KPMG |             |            |             | Réseau<br>CAC AUTRES |   |      |   |
|---|---------------------------|-------------|------------|-------------|----------------|-------------|------------|-------------|----------------------|---|------|---|
|   | 2016                      |             | 2015       |             | 2016           |             | 2015       |             | 2016                 |   | 2015 |   |
|   | HT                        | %           | HT         | %           | HT             | %           | HT         | %           | HT                   | % | HT   | % |
| <b>Audit légal stricto sensu</b>  | 165                       | 91%         | 165        | 100%        | 176            | 97%         | 177        | 100%        |                      |   |      |   |
| <b>Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale</b>               | 3                         | 6%          |            |             | 10             | 1%          |            |             |                      |   |      |   |
| <b>Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes</b>                   | 3                         | 3%          |            |             | 3              | 2%          |            |             |                      |   |      |   |
| <b>Audit légal et prestations assimilées</b>  | <b>171</b>                | <b>100%</b> | <b>165</b> | <b>100%</b> | <b>189</b>     | <b>100%</b> | <b>177</b> | <b>100%</b> |                      |   |      |   |
| <b>Conseil fiscal, juridique et social</b>  |                           |             |            |             |                |             |            |             |                      |   |      |   |
| <b>Conseil en organisation</b>  |                           |             |            |             |                |             |            |             |                      |   |      |   |
| <b>Autres prestations de conseil</b>  |                           |             |            |             |                |             |            |             |                      |   |      |   |
| <b>Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation</b> |                           |             |            |             |                |             |            |             |                      |   |      |   |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES</b>   | <b>171</b>                |             | <b>165</b> |             | <b>189</b>     |             | <b>177</b> |             |                      |   |      |   |